DELIBERATION N° DGAEFS-SG/2023/358

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319928-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 17 octobre 2023
Publié le 18 octobre 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 09 OCTOBRE 2023
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Valérie CONSEIL.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance - Rapport d'exécution 2022 et contrat 2023.

Vu le rapport DGAEFS-SG/2023/358
Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le rapport d'exécution 2022 du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022, conformément aux annexes 1 à 4 ci-jointes ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023 établi entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Nord, la Rectrice de l'Académie du Nord et le Département du Nord dans les termes du projet ci-joint en annexe 5.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 46.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAUCHILLE (porteuse du pouvoir de Madame MASSE), et Monsieur LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU).

Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et ZAWIEJA-DENIZON (porteuse du pouvoir de Madame CHOAIN), ainsi que Messieurs CAILLIERET, CATHELAIN, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur RINGOT) et PLOUY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte des pouvoirs de Madame CHOAIN et de Monsieur RINGOT pour cette affaire.

Monsieur LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU), avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 50.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absents sans procuration :	21
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	61 (y compris les votants par procuration)

2.1

Résultat du vote :

Abstentions :	5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	56
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	56 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

PLAN D'ACTIONS DU DEPARTEMENT DU NORD POUR LA STRATEGIE NATIONALE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

BILAN FINANCIER 2022

Mesure	Objectif	Actions à mettre en œuvre	Partenaires	Financements prévisionnels 2022 pour les nouvelles mesures réalisées	
				Département	Etat°
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles					
1. Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau départemental	> Développer sur les territoires l'offre de planification familiale-suivi prénatal PMI en amont des suivis de grossesse pour pouvoir faciliter les accroches avec les publics vulnérables > Renforcer l'articulation PMI / maternités / libéraux pour systématiser l'orientation vers la PMI des publics particulièrement vulnérables > Augmenter l'offre d'EPP > Renforcer la place des pères dans l'EPP > Développer la dimension qualitative de l'EPP par la formation des sages-femmes PMI et la réalisation d'un guide d'entretien, expérimentation de l'outil URKIND > Favoriser les télé-transmissions pour rationaliser le temps de travail des sages-femmes > Raccourcir les délais de transmission des déclarations de grossesse > Développer une communication grand public sur l'EPP et les services de PMI	Département, ARS, associations, CAF, CNAM, réseau de santé périnatale OREHANE, association des sages-femmes libérales	100 000 €	418 923 €
2. Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	> Multiplier les bilans de santé dès 2 ans, > Garantir l'accès aux soins en suivi des bilans (dépistage sensoriel, troubles du développement) > Développer une analyse épidémiologique à partir des bilans de santé en école maternelle > Développer une communication grand public sur les bilans de santé du jeune enfant	Département, ARS, Education nationale, CNAM, CAMSP		
3. Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	3.1 Multiplier les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables 3.2 Contribuer à l'objectif national d'atteinte, à horizon 2022, d'un taux d'au moins 15 % d'enfants bénéficiant de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de 3.3 Contribuer à l'objectif national d'atteinte, à horizon 2022, d'un taux d'au moins 20 % d'enfants bénéficiant de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	> Poursuivre la construction de la coordination PMI avec les maternités et l'engagement des sages-femmes PMI dans le dispositif PRADO pour les situations suivies en anténatal par la PMI et pour les situations pour lesquelles des vulnérabilités sont repérées lors du séjour en maternité, ou si possible dès la période anténatale (voir fiche 1). > Augmenter le temps d'accompagnement précoce des familles en recentrant les infirmières puéricultrices sur leur cœur de métier (soutien de la parentalité, suivi du développement du bébé) grâce au déploiement progressif de l'externalisation de la mission d'évaluation des conditions de l'agrément assistant maternel (financement 50% stratégie pauvreté). > Organiser des interventions de prévention précoce (IPP) (accompagnement pluridisciplinaire renforcé en intensité) pour renforcer l'accompagnement des familles les plus vulnérables, et soutenir le développement de très jeunes enfants en situation de risque De façon expérimentale, il est proposé de suivre le déploiement en parallèle de deux projets : - Une IPP mise en œuvre par l'équipe PMI renforcée par l'apport de compétences nouvelles centrées sur le soutien au développement de l'enfant (psychomotricité, stimulation du jeune enfant) sur le territoire des DT du Douaisis et du Cambrésis, particulièrement concernés par les populations à vulnérabilités multiples - Une IPP mise en œuvre par une équipe associative (Home des Flandres) sur le territoire de Roubaix – Tourcoing. Il s'agira dans les deux cas d'organiser une action pluridimensionnelle visant : - Le soutien au développement du bébé - Le soutien des interactions parents enfant - L'aide aux parents > Limiter le nombre de postes de médecins vacants dans les services de PMI	Département, ARS, associations, réseau de santé périnatale OREHANE, puéricultrices, médecins	1 600 000 €	909 212 €

4. Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI	> Construire et déployer un programme d'intervention au domicile à partir de deux actions complémentaires : - L'expérimentation d'un suivi médical et d'un accompagnement renforcé de l'enfant et de ses parents, pour réduire les facteurs de vulnérabilité pendant la grossesse et pour soutenir le développement de l'enfant pendant ses premiers mois de vie ; Territoires d'expérimentation pressentis : Douai/ Cambrai - La mise en place d'un suivi scientifique et d'une évaluation en partenariat avec le projet Fédératif Hospitalo-Universitaire (FHU) "1000 jours pour la santé" (Laurent Storme). > Finaliser le projet de crèche de prévention précoce pour soutenir dès les premières semaines les enfants manifestant des retards de développement et prévenir les handicaps - Dans un cadre non stigmatisant (la crèche) et dans un groupe mixte, organiser pour les enfants manifestant des retards de développement des soins et un accompagnement social qui leur permette de recouvrer une courbe de développement normale - Accompagner les parents dans la réponse aux besoins de l'enfant > Formation action sur les interactions relationnelles > Le tapis d'éveil, support à l'accompagnement des professionnels	Département, ARS, associations, FHU 1000 jours	100 000 €	98 427 €
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures				**1 800 000 €**	**1 426 562 €**
5. Renforcer les CRIP	5.1 Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour optimiser la qualité des évaluations dans le délai de trois mois par évaluation	> Expérimenter l'intégration d'un ETP médecin dans une équipe territoriale de la CRIP > Conventionner avec des médecins hospitaliers (pédiatres, légistes, pédopsychiatres) des temps de vacation dans les différentes équipes territoriales de la CRIP > Mobiliser un ETP PJJ à la CRIP (dépêche Justice) > Expérimenter l'évaluation par les services d'investigation pour diversifier les modalités d'évaluation > Expérimenter l'organisation de conférences familiales dans l'évaluation d'IP dès qu'un placement est envisagé pour un enfant ou une fratrie > Constituer en lien avec la CRIP, un réseau de psychologues ressources pour l'évaluation des situations d'enfants victimes de violences et négligences graves (formation prise en compte du psycho trauma voir fiche annexe jointe)	CRIP, psychologues, professionnels de l'économie sociale et familiale, médecins hospitaliers (pédiatres, légistes, pédopsychiatres)	1 347 115 €	1 045 216 €
	5.2 Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	> Finaliser le protocole IP et renforcer la coordination avec les partenaires	Education nationale, forces de l'ordre, UAMJP, UAPED, Etablissements de santé autorisés en pédiatrie ou en médecine d'urgence		0 €
6. Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	6.1 Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	> Développer des contrôles dans les différents lieux d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : > Renforcer les contrôles institutionnels dans les établissements, services et familles d'accueil > Renforcer les contrôles de probité > Renforcer les procédures ERDAF (évaluation des risques de danger en accueil familial)	- Etablissements : ESMS nordistes dédiés à la protection de l'enfance (220 sites), structures d'accueil pour MNA (70 sites), établissements belges (12 sites), Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (13 structures) - PJJ, ARS, DDCS		128 420 €
	6.2 Mieux articuler les contrôles Etat / Département	> Développer les contrôles conjoints avec les services de l'Etat			0 €
7. Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handica	> Expérimenter une autorisation conjointe pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou qui pourraient évoluer vers le handicap : intégrer une équipe SESSAD en maison d'enfants pour accompagner les enfants confiés à l'ASE et nécessitant des soins	Département, ARS, associations		1 105 000 €
		> Développer un partenariat avec l'APEI pour organiser des temps en familles d'accueil les week-end et vacances scolaires pour des enfants accueillis la semaine en IME et ITEP	Département, ARS, associations		440 000 €

		> Mobiliser les CAMSP dans le cadre d'une intervention spécifique pour les bébés en souffrance confiés à l'ASE	Département, ARS, associations	112 500 €	450 000 €
8.Soutenir la diversification de l'offre	8.1 Mieux répondre aux besoins spécifiques d'enfants confiés victimes de violences et de négligences graves	> Contribuer à l'objectif national de création de 600 nouvelles places d'accueil en fratries à horizon 2022 en créant 25 nouvelles places d'accueil en fratries dans le Nord dont 10 en accueil immédiat - CREATION DE 18 PLACES SUPPLEMENTAIRES EN 2022 en Village SOS + 10 places fratries avec Traits d'Union+ 10 places fratries avec l'AFEJI (plan urgence 2022)		593 000 €	1 381 165 €
		> Développer des réponses spécifiques pour les enfants victimes de violences conjugales, avec une attention particulière pour les très jeunes enfants - Mise en œuvre de Mesures d'Accompagnement Protégé (Solfa) - Autorisation de 8 appartements dédiés aux mamans et enfants victimes de violences conjugales (Solfa)			280 970 €
		> Développer des réponses spécifiques pour les enfants victimes de prostitution, et plus largement de traite : - Créer 4 places de repli pour les enfants victimes - Créer un séjour de rupture ad hoc (Solfa, 16 places) PROJET FINANCE PAR L'ETAT HORS CDPPE		53 684 €	
		> Améliorer les conditions d'exercice des droits de visite et d'hébergement et les premiers accueils : - aménagement appartements ou maisons familiales, renfort éducatif - expérimentation d'un accompagnement "primo-placement" (Trait d'Union) - unité pour les tout-petits (Home des Flandres) - 3 accueils de jour bébés (Cambrai, Roubaix et Lille) - renforts pouponnière de Lille pour répondre à la hausse des accueils et expérimentation embauches d'assistants familiaux - places d'accueil immédiat (Plan urgence 2022) au GAP, PPE et AGSS - création de places d'accueil supplémentaires pour les petits (plan urgence 2022) : PFS, PPE, GAP, SPReNe, AFEJI, Home des Flandres		1 950 000 €	1 151 518 €
	8.2 Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	> Développer les interventions spécifiques d'aide à domicile (AEMO R, AED R) notamment pour les tout-petits (80 places) + 134 places créées par le plan d'urgence 2022		490 000 €	1 219 163 €
		> Expérimenter une intervention spécifique pour les enfants victimes et auteurs de violences sexuelles sur les territoires de la DTML et de la DT Flandres			200 000 €
		> Mieux mobiliser l'aide à domicile financée par la CAF (TISF, MJAGBF) pour soutenir les familles dans les moments de vulnérabilité			
	S8.3 tructurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles	> Expérimenter l'aide aux aidants dans le champ de la protection de l'enfance par le déploiement de deux équipes mobiles dédiées à l'accompagnement des tiers bénévoles (soutiens individuels, actions collectives, bilans réguliers pour les enfants) coordonnées par le pôle droits de l'enfant à l'échelle départementale > Constituer des réseaux de bénévoles et valoriser les approches collectives et le soutien par les pairs dans les groupes d'aidants > Envisager la reconnaissance de l'expérimentation par l'ouverture de droits spécifiques pour les aidants en protection de l'enfance (congés / répit)		313 931 €	275 000 €
9. Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux	> Poursuivre l'effort d'accompagnement à la création de places en centres parentaux > Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des tout-petits > Poursuivre l'effort de mobilisation des compétences parentales	Département, associations	0 €	0 €
10. Mobiliser la société civile	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.	> Développer le soutien scolaire en établissement de protection de l'enfance (mise à disposition d'enseignants, bénévolat) > Développer les bourses d'étude pour les jeunes de l'ASE > Evaluer et poursuivre les dispositifs d'accompagnement des élèves exclus, développer les liens avec les familles > Développement du parrainage et du mentorat	Département, associations	580 400 €	24 325 €
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits					

11. Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	> Organiser la participation des enfants et des jeunes au sein de l'ODPE : garantir leur représentation dans les différentes commissions de l'ODPE, les mobiliser dans les programmes de formations pluri-institutionnelles > Identifier une enveloppe financière destinée à soutenir des actions concrètes (A titre d'exemple, l'organisation des visites médiatisées, les groupes d'expression en établissements), co gérées avec les représentants des enfants dans l'ODPE	ODPE, Associations		5 900 €
Conditions pour y parvenir					
12. Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE	> Fiabiliser la donnée départementale > Conforter les observatoires AEMO et MECS > Croiser les données > Constituer un conseil scientifique > Programmer et financer des recherches, études longitudinales > Recruter trois contrats CIFFRE > Organiser une journée annuelle de valorisation des recherches à destination des professionnels > Conduire un programme de recherche évaluative en soutien des innovations de la stratégie nationale (ex : aide aux aidants en protection de l'enfance, programme de prévention précoce)		54 675 €	80 247 €
13. Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels	> Accompagner systématiquement tous les professionnels au moment de leur entrée en fonction dans le service de l'Aide sociale à l'enfance - Expérimenter une formation d'adaptation à l'emploi (FAE) pour les professionnels de l'ASE (cadres, psychologues et travailleurs sociaux) en partenariat avec l'ENPJJ - Recruter 7 travailleurs sociaux pour permettre une décharge d'activité afin de garantir la présence des nouveaux arrivés en formation - Mobiliser les cadres et les former pour accompagner cette FAE		287 003 €	66 864 €
		> Organiser une formation-action à partir du déploiement de l'album de vie pour les enfants accueillis à l'ASE 5 (Laisse ton empreinte)			40 000 €
		> Renforcer la formation des assistants familiaux par la mobilisation des dispositifs innovants d'assistants familiaux ressource		11 121 €	35 357 €
		> Soutenir les formations inter-institutionnelles organisées par les associations de protection de l'enfance sur les sujets prioritaires de la feuille de route			4 000 €
		> Développer un outil de gestion des places en établissement > Identifier et former un professionnel par territoire à un outil de gestion des places qui permette de recentrer le travail des référents enfance sur la relation avec l'enfant et le travail avec les familles > Constituer une équipe mobile "protection de l'enfance" par territoire, formée et capable de venir en renfort en cas de pic d'activité ou de problème d'effectifs pour assurer de manière qualitative la continuité du service et des prises en charge			
			TOTAL FIR		**1 426 562 €**
			dont crédits antérieurs non utilisés		*1 811 908 €*
			dont crédits 2022		*0 €*
			TOTAL ONDAM		**1 995 000 €**
			TOTAL PLF (Etat, programme 304)		**5 938 145 €**
			dont crédits antérieurs non utilisés		*1 422 607 €*
			dont crédits 2022		*4 515 538 €*
			TOTAL	**7 593 429 €**	**9 359 707 €**

* Recherche d'un cofinancement

° Source : FIR ; ONDAM ; PLF

ANNEXE
INDICATEURS DU DEPARTEMENT DU NORD
POUR LA STRATEGIE NATIONALE PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE
24 novembre 2020 / actualisé juin 2023

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2019 (diagnostic)	Niveau cible de l'objectif			Niveau d'atteinte de l'objectif			Commentaires
				2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles										
1. Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	**Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source DREES / CD)**	2134		au moins 4000	6115	2337	3105	3 210	Près de 48% des propositions de rencontres auprès des femmes enceintes (courrier de VAD avec proposition EPP) se soldent par un refus manifeste ou une porte close (en 2021 ce taux était de 42%)
		Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source SNDS)			1 400		1311			
		Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	31 096				30 145	29 595 AVN (Estimation Horus)	28591 (estimation Horus)	
		Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4e mois réalisé par la PMI	7%		14%	20%	8%	10,5%	11,20%	
2. Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé *<u>Cible nationale à horizon 2022 :</u> entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)*	**Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (source Education nationale)**	33 683 (année scolaire 2018-2019)				32 762	31 471	30 547	
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI (source DREES / CD)	21 789 (Ecoles domiciliées dans le Nord en 2018/2019)		80% (24634)	85% (26173)	16847 (2019/2020)	22 470 (2020/2021)	21 091	
		- dont par un médecin de PMI	*4006 (1839 IDE et médecin + 2167 IDE, médecin, psychologue)*				2036	1942 (520 IDE et médecin + 1422 IDE, médecin, psychologue)	1 284	
		- dont dans le cadre d'un protocole pluridisciplinaire	*8782 (1839 IDE et médecin + 2167 IDE, médecin, psychologue + 4776 IDE, psychologue)*				7165	8965 (520 IDE et médecin + 1422 IDE, médecin, psychologue + 7023 IDE, psychologue)	6 536	
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI	65%		80%	85%	51%	71%	69%	
3. Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables *<u>Cible nationale à horizon 2022 :</u> doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI*	**Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)**	11 324	NR COVID	12 269	13 124	9 248	10 328	10 945	
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)	4013		4000	4000	3 641	3766	3 822	
		Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)								
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)								
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD) *(à produire semestriellement)*	*4999*		5500 (18 %)	6115 (20 %)	4368	5 704	6 079	L'activité de l'année 2021 a été impactée par l'épidémie de COVID, les absences et vacances de poste. En 2021, le logiciel RH des temps permet d'identifier 320 semaines d'absences cumulées de temps de sage-femme, soit l'équivalent d'approximativement 8 ETP manquants : seuls les vacances de poste, les arrêts maternité et arrêts maladie ont été pris en compte (absences pour congés légaux et RTT ne sont bien sûr pas considérés).
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD) (à produire semestriellement)								
		Nombre de naissances vivantes au domicile de la mère (source INSEE)	31 096				30 145	29 595 AVN (Estimation Horus)	28 591	
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI	16%		***	***	15%	12,5%	13,8%	
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI			***	***		6,5%	7,4%	
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	**Nombre de VAD ayant pour motif un enfant réalisées par la PMI (source DREES / CD)**	46 604		54732	68416	33 553	48926	49 811	
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (source DREES / CD) *(à produire semestriellement)*	20571		12% (24159)	15% (30199)	15 541	19464	20 063	
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	201 325				197 340	197 340	196 741	
		Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	10%		12%	15%	8%	9,9%	10,2%	
		Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI (source DREES / CD)	66 859		au moins 60 000	au moins 60 000	42 349	49 303	51 855	

	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	**Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)**								L'activité est impactée par les difficultés de recrutement de médecins en PMI. Plusieurs postes vacants, non remplacés. En 2019 : 98 postes de médecin PMI pourvus. En 2021 : 91 postes de médecin PMI pourvus
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI (source DREES / CD)	20 397				17 055	16 703	17 081	
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	201 325				197 340	197 340	196 741	
		Part d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	10% des moins de 6 ans et 19% des moins de 3 ans		15% des 0-2 ans	20% des 0- 2 ans	8,6% (moins de 6 ans) et 16% des 0- 2 ans	8,5% des moins de 6 ans et 16% des 0- 2 ans	8,7 % des enfants de moins de 6 ans et 16,4 % des 0-2 ans	
	Mettre en œuvre des coopérations avec les Maisons de santé pluri-professionnelles	Nombre de MSP financées	ND				5			
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans ayant bénéficié dans l'année d'une prise en charge via la coopération avec une MSP	ND							
	Améliorer qualitativement l'accueil en consultation infantile	Nombre d'enfants/ familles ayant bénéficié dans l'année d'une intervention dans le cadre d'une action collective de psychomotricité.	ND							
		Nombre de lieux de consultation PMI concernés	ND							
4. Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	Nombre d'enfants concernés	ND							
		Durée moyenne des accompagnements	ND							

Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures										
		Délai d'exécution des décisions de justice > placements à l'ASE en attente	259				247	129	287 (moyenne annuelle 2022 du nombre de placement en attente)	Les placements en attente ont augmenté à nouveau en 2022, face à l'augmentation du nombre de placements à réaliser (+ 800 en 1 an). En décembre 2022, le Département compte 11230 mesures avec hébergement à mettre en œuvre
		> AEMO Nombre de mesures en attente de réalisation	195				165	274	10 (nombre de mesures AEMO en attente depuis plus de 2 mois en décembre)	Les mesures en attente en AEMO sont minoritaires, et uniquement liées aux délais de recrutement des professionnels (en remplacement ou création de poste), le Département finançant de nouveaux postes en fonction
5. Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	**Nombre d'IP entrantes**	7 210	4795			6 896	7 947	8 278	+ 17,5 % d'IP reçues entre 2020 et 2021
		Nombre d'IP évaluées	3 527	2064			3 149	3 636	3 639	
		Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois	ND	ND			1 174	1 305	1 319	
		Taux d'IP évaluées sous 3 mois	ND	ND			37,00%	35%	36%	L'explosion du nombre d'IP depuis 2021 a embolisé la CRIP.
		Nombre de médécins EJE, infirmières puéricultrices, psychologues mobilisés en CRIP (en ETP)	ND					EJE: 1 Infirmières puéricultrices: 25 Psychologues: 7 1 médecin titulaire CRIP 1 médecin vacataire 0,5 ETP	EJE: 1 Infirmières puéricultrices: 25 Psychologues: 8 2 médecin titulaire CRIP 1 médecin vacataire 0,8 ETP	
		Nombre d'IP jeunes enfants faisant l'objet d'une évaluation spécifique	ND							Données non disponibles
		Nombre de partenaires mobilisés en co-évaluation	ND							
		Nombre de conférences familiales mobilisées pendant l'évaluation	ND							
	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	Signature du protocole	ND							
		Tenue des instances	ND					3	1	
6. Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Nombre de contrôles de fonctionnement, de dysfonctionnement, d'audits thématiques, d'activité de partenariat réalisés	ND	12 à 15 1 ou 2 1 ou 2 100 à 120	12 à 15 1 ou 2 1 ou 2 100 à 120	12 à 15 1 ou 2 1 ou 2 100 à 120	1 1 1 15 13	10 3 1 16 0	6 1 0 0 0	
		Nombre de plans d'actions élaborés	ND	13 à 17	13 à 17	13 à 17	3	5	4	
		Nombre de plans d'actions clos dans l'année	ND	10	10	10	0	5	0	
	Mieux articuler les contrôles Etat / département	Nombre de contrôles conjoints réalisés avec la DPJJ, La DDCS, l'ARS, l'AVIQ	ND	3 à 4	3 à 4	5 à 6	2	5	3	
		Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un contrôle de probité réalisés par la PJJ, la DDCS	ND	0	2000	500	0	0	0	
		Nombre d'enfants dont la parole a été recueilli lors des contrôles	ND	14 à 19 contrôles, à raison de 2 enfants minimum par contrôle, soit au total entre 28 et 36 enfants	14 à 19 contrôles, à raison de 2 enfants minimum par contrôle, soit au total entre 28 et 36 enfants	14 à 19 contrôles, à raison de 2 enfants minimum par contrôle, soit au total entre 28 et 36 enfants	0	55	31	
7. Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE et d'une notification MDPH	ND				ND	ND		Données non disponibles dans le système d'information de l'ASE. Sollicitation MPDH et ARS pour recueil de leurs données.
		Nombre d'enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective	ND				ND	ND		
		Part des enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective	ND				ND	ND		
	Mieux répondre aux besoins spécifiques d'enfants confiés victimes de violences et de négligences graves	Nombre de places en villages d'enfants	ND	10 places à créer	15 places à créer	12 places à créer	20 places créées. 140 places au total	5 places créées 145 places au total	18 places créés 163 places au total	En juin 2022, face à l'augmentation des mesures de placement, le département a décidé un plan d'urgence et la création de places supplémentaires.
		Nombre d'enfants accueillis en fratrie	ND				149 enfants en village SOS dont 10 en SAFI	176 enfants en village SOS, dont 32 en SAFI	183 enfants en village SOS, dont 25 en SAFI	
		Nombre de mesures d'accompagnement protégé mises en place	ND	30	30	30	0	15	34	
		Nombre d'enfants accueillis dans des appartements dédiés aux victimes de violences conjugales	ND	8 a minima	8 a minima	8 a minima	8	14 mères avec enfants	6 mères avec enfants	

8. Soutenir la diversification de l'offre		Nombre d'enfants victimes de prostitution ou de traite accueillis dans des places de repli	ND	3	6 à 8	6 à 8	3	10	10	
	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Nombre de nouvelles places d'AEMO R et AED R	ND	52	86	86	52	50	134	En juin 2022, face à l'augmentation des mesures de placement, le département a décidé un plan d'urgence et la création de mesures supplémentaires.
		Nombre total de places AEMOR AEDR	ND	1 021	1 056	1 056	1 055	1 105	1 239	
		Nombre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial prononcées	ND							
	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles	Nombre d'enfants accompagnés dans le cadre de l'accueil durable et bénévole	ND				8	15	56	
		Nombre d'accueillants accompagnés (TDC et TDB)	ND	0	30 familles	60 familles		15	48	
		Envisager un suivi de cohorte et une évaluation scientifique du dispositif en lien avec le conseil scientifique	ND					Projet de financement du contrat CIFRE		
9. Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux	**Nombre de places d'accueil en centre parental (indicateur harmonisé)**	ND	273	273	273	273	273	273	
		Nombre de professionnels formés	ND	0	50	100				
		Nombre de centres parentaux ayant obtenu le label national	ND	0	0	8 sur 16				
10. Mobiliser la société civile	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.	**Nombre d'enfants bénéficiant d'un parrainage ou d'un accompagnement scolaire par un bénévole (y compris soutien scolaire etc.) dont nombre d'enfants ayant une mesure protection de l'enfance**	ND				105	160 parrainages dont 150 enfants en protection de l'enfance	167	
		Nombre d'élèves exclus bénéficiant d'un accompagnement éducatif global	ND					76	78	
		Nombre d'enseignant mobilisé dans les MECS	ND	20	20	20				
		Nombre de bénévoles mobilisés dans les MECS	ND	30	30	30				
		Nombre de bourses d'étude allouées aux jeunes de l'ASE	ND				134	174 (du 1er juillet 2021 au 18 mars 2022)	156	
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits										
11. Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Nombre de réunions	ND				0	2	2	recrutement d'une chargée d'étude "droits et participation des enfants" Création de 2 commissions avec des enfants et jeunes
		Nombre d'actions financées	ND				0		2	1 temps fort sur la participation des enfants le 21 juin restitution de l'étude menée auprès des enfants confiés
Conditions pour y parvenir										
12. Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE	Nombre de réunions plénières et territoriales de l'ODPE	ND			3	0	0	3	2 réunions territoriales et 3 réunions de commissions "données"
		Nombre de recherches en cours	ND			6	0	0	4	4 recherches en cours et 4 recherches en cours de construction
		Production d'outils de communication dédiés aux praticiens visant la diffusion des résultats de recherche	ND			1				
13. Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels	Turnover dans les équipes ASE dans les deux premières années de prise de fonction	ND							
		Part de nouvelles embauches dans les équipes ASE par rapport aux effectifs cibles	ND				12%			
		Part des départs dans les deux premières années	ND							
		Nombre de référents embauchés en 2020 et suivi cohorte sur les deux premières années de prise de fonction	ND				46	48	49	
		Vacances des postes dans les équipes ASE	ND				13			
		Nombre des professionnels formés	ND				46 TSE identifiés pour suivre le parcours en 2021	41 TSE formés sur les 46 TSE de la cohorte 2021 48 TSE identifiés pour suivre le parcours en 2022	49 TSE inscrits, 43 TSE formés (3 départs et 3 arrêts maladie ou maternité)	
		Nombre d'albums de vie constitués	ND							

Annexe - consommation du FIR et des fonds dédiés au 31.05.2022

		montant FIR 2020 alloué	montant FIR 2020 consommé au 31/12/2020		montant FIR 2020 consommé au 31/12/2021	autorisation de fonds dédiés 2020 en 2022	montant FIR 2021 alloué	montant FIR 2021 consommé au 31/12/2021	autorisation de fonds dédiés 2021 en 2022	fonds dédiés disponibles en 2022	montant prévisionnel 2022 des actions	montant FIR 2022 demandé	montant FIR consommé en 2022	fonds dédiés disponibles en 2023
mesure 1	**renforcer les entretiens prénataux précoces réalisés par la PMI**													
	développement des coordinations des acteurs du réseau périnatal et renfort à la réalisation d'EPP en consultation et en VAD	320 000 €	0 €	320 000 €	154 936 €	165 064 €	370 000 €	0 €	370 000 €	535 064 €	535 064 €	0 €	408 821 €	126 243 €
	Actions de communication										55 000 €	0 €	2 102 €	52 898 €
	Acquisition de l'outil URKIN pour la réalisation des EPP		0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	19 932 €	68 €	68 €	6 000 €	0 €	8 000 €	-2 000 €
mesure 2	**généraliser les bilans de santé en école maternelle**													
	faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	150 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €		
mesure 3	**augmenter le nombre de visites à domicile et de consultations infantiles**													
	déployer et renforcer les interventions de prévention précoce (IPP) - IPP déléguées (Roubaix-Tourcoing, Cambrai) - Renforcer les IPP menées par la PMI) (psychomotriciens, EJE, matériels supports, …)	330 000 €	0 €	330 000 €	15 199 €	314 801 €	550 000 €	0 €	550 000 €	864 801 €	550 000 €	0 €	543 248 €	6 752 €
	Développement de l'accueil de prévention et d'éveil (Denain-Bouchain / Roubaix-Tourcoing)						15 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financement de l'étude sur les certificats de santé	60 000 €	0 €	60 000 €		60 000 €	0 €		0 €	60 000 €	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €
	Convention de coopération avec 2 à 3 Maisons de santé pluridisciplinaires	100 000 €	0 €	100 000 €		100 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €
	Financement d'interventions de psychomotricité pour des consultations infantiles ciblées	40 000 €	0 €	40 000 €		40 000 €	40 000 €	0 €	40 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
	Harmonisation des pratiques pour les examens des 2 ans										23 760 €	0 €	23 760 €	0 €
	Tapis d'éveil, objet de médiation relationnelle - support VAD										240 000 €	0 €	282 204 €	-42 204 €
mesure 4	**soutenir les actions innovantes en PMI**													
	Coordination du programme d'intervention précoce à domicile dans toutes ses dimensions (clinique/recherche)	55 000 €	0 €	55 000 €	48 025 €	6 975 €	55 000 €	0 €	55 000 €	61 975 €	55 000 €	0 €	70 192 €	-15 192 €
	Formation action sur l'intervention relationnelle en lien avec la chaire de recherche du Canada sur le développement et l'attachement de l'enfant										15 000 €	0 €	24 235 €	-9 235 €
	Tapis d'éveil, support de l'accompagnement des assistants maternels et familiaux par la PMI										38 084 €		0 €	38 084 €
	Financement de thèse/contrat CIFRE / Recherche-action pour la mise en place d'un programme d'intervention en prévention précoce en PMI, sous la direction de Thomas Saïas	45 000 €	0 €	45 000 €	0 €	45 000 €			0 €	45 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €
TOTAL		**1 100 000 €**	**0 €**	**1 100 000 €**	**368 160 €**	**731 840 €**	**1 100 000 €**	**19 932 €**	**1 080 068 €**	**1 811 908 €**	**1 811 908 €**	**0 €**	**1 426 562 €**	**385 346 €**

Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance

Suivi des fiches actions
Bilan des actions 2022

Hauts-de-France
Département du Nord
14 avril 2021
Actualisées 20 juin 2023

AGIR LE PLUS PRECOCEMENT POSSIBLE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS
MESURE 1 - DEVELOPPER L'ENTRETIEN PRENATAL PRECOCE (EPP)

RESUME DU PROJET (MESURE 1)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Atteindre à l'horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces (EPP) au niveau départemental	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2021

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développer sur les territoires l'offre de planification familiale-suivi prénatal PMI en amont des suivis de grossesse pour pouvoir faciliter les accroches avec les publics vulnérables	Création de 2 postes de Conseillères conjugales et familiales (en DT Douaisis et DT Cambrésis) : ressources obligatoires pour l'ouverture d'une consultation de planification, pour le soutien de la fonction parentale, l'accueil des pères et ou des partenaires et prévention des violences conjugales et intrafamiliales. Dans la DT Avesnois : 2 projets d'ouverture de CPEF PMI sont menés - à Landrecies (UT Aulnoy Le Quesnoy) - dans une maison de santé pluri professionnelle à Jeumont DT Valenciennois : recrutement d'un médecin hospitalier en cours de conversion professionnelle	DTD : 1er semestre 2021 DTC : 2ème semestre 2021 3ème trimestre 2022	Mairie de Jeumont
Renforcer l'articulation PMI / maternités / libéraux pour systématiser l'orientation vers la PMI des publics particulièrement vulnérables	Création de 7 postes de sages-femmes coordonnatrices en DTPAS pour articuler le réseau périnatal et l'orientation vers la PMI, tout en renforçant l'offre d'EPP. En 2021 : 6 sages-femmes recrutés sur les 7 postes ouverts. 1 poste de sage-femme volante pour la DTML ouvert Poursuite du travail de structuration des liens menés par les 6 coordonnateurs maternités-PMI en poste dans les Pôles PMI Santé des DT. Appui et coopération avec les sages-femmes de pôle. Mise en œuvre pour chaque service de PMI d'une boîte mail générique avec accès à la messagerie de santé pour faciliter les articulations au sein du réseau des partenaires de santé.	Prises de poste à partir du 2ème trimestre 2021 2ème trimestre 2022 2ème trimestre 2021	CH de Dunkerque, Valenciennes et Tourcoing Clinique Villette
Renforcer la place des pères dans l'EPP	Mise en œuvre de l'accueil des partenaires en CPP : note de service « accueil des partenaires et des couples en CPP » (28/10/2018, diffusion 2019). Sensibilisation via les réseaux de professionnels. Action collective du service PMI de l'UTPAS de la Madeleine : dynamique de « pairs-aidance » via un groupe de pères. Mise en valeur de l'action via une vidéo ; mobilisation dans la communication grand public.	2020-2021 2021-2022	

Développer la dimension qualitative de l'EPP par la formation des sages-femmes PMI et la réalisation d'un guide d'entretien	Programme de formation à l'EPP de l'ensemble des sages-femmes PMI pour une montée en compétence : 55 sages-femmes formées en 2021 à l'utilisation de l'outil URKIND, comme base de l'EPP pour une harmonisation des pratiques. Construction d'un guide d'entretien	2ème trimestre et 2ème semestre 2021	Réseau OREHANE
Raccourcir les délais de transmission des déclarations de grossesse	Convention CAF pour une transmission dématérialisée mise dans le circuit délibératif (la transmission est réalisée actuellement par la Caf en moyenne en 8 semaines là où la réglementation prévoit 8 jours).	Passage de la convention à la CP du 16 mars 2021	CAF
Développer une communication grand public sur l'EPP.	Action partenariale de communication via la convention CPAM (en cours) : newsletter Ameli adressée aux assurées durant la grossesse +/- posts. - Actualisation du site « servicepublic.fr » : mise à jour de la liste des services de PMI Nord en lien avec la Direction de la communication. - Participation au groupe de travail du réseau régional de périnatalité : plaquette de communication en direction des femmes enceintes Plan de communication global départemental sur la PMI	2ème trimestre 2021 1er et 2ème trimestres 2021 1er trimestre 2021 2022	CPAM Réseau régional périnatalité

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	696 064 €	596 064 €	100 000 €	
Montant consommé en 2022	518 927 €	418 927 €	100 000 €	

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Délai moyen de transmission des déclarations de grossesse entre CAF et Département		8 semaines	2 semaines	
Evolution du nombre de premiers contacts VAD/EPP adressés par les partenaires	1380	1311	1578	1574
Nombre d'entretiens du 4ème mois réalisés par la PMI (source DREES/CD)	2 134	2337	3105	3210
Nombre d'entretiens du 4ème mois réalisés par la PMI (source SNDS)		880 identifiés dans amelipro		
Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	31 096	30 145	29 595 avis de naissance (source Horus)	28 591 avis de naissance (source Horus provisoire)
Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4ème mois réalisé par la PMI	7 %	8%	10,5%	11,2%

A noter :
En 2021, le logiciel RH des temps permet d'identifier 320 semaines d'absences cumulées de temps de sage-femme, soit l'équivalent d'approximativement 8 ETP manquants : seuls les vacances de poste, les arrêts maternité et arrêts maladie ont été pris en compte (absences

En 2022, les tensions RH relatives aux sages-femmes ont perduré en raison d'absences de longue durée, de la vacance de plusieurs postes et des difficultés de recrutements.
Par ailleurs, **près de 48% des propositions de rencontres auprès des femmes enceintes (courrier de VAD avec proposition EPP) se soldent par un refus manifeste ou une porte close (en 2021 ce taux était de 42%)**

ELEMENTS DE BILAN 2022 COMPLEMENTAIRES

Poursuite des actions engagées en 2020-2021 avec un accent mis sur :

- **Le plan départemental de communication sur la PMI (il s'agit d'une communication globale sur l'ensemble des missions relative à la santé de la mère et de l'enfant, ainsi que sur l'offre de santé sexuelle)**

    - Parution d'un article sur la PMI dans le magazine LENORD de mars 2022
    - Campagne de communication envisagée pour septembre 2022 (affichage, podcast…), intégrant la question des 1000 premiers jours et soutenant la place des pères.
    - Travail en cours sur l'amélioration de l'accès aux service : après l'attribution de boites mails de service pour chaque service PMI en UTPAS intervenue en 2021, il est prévu d'instaurer un numéro d'appel unique PMI (projet priorisé pour intégrer la campagne de communication) ; un travail sur la signalétique est également en cours.

- **L'expérimentation de l'outil URKIND pour la réalisation des entretiens prénataux précoces**
  Poursuite du déploiement des formations (dernier groupe en octobre 2022). Construction des articulations entre l'EPP et l'EPNP qui entre en vigueur en juillet 2022.

- **Place des pères** : construction de temps forts partenariaux sur les territoires, pour soutenir les actions en direction des pères, par les coordinateurs PMI-maternité en collaboration avec la cheffe de projet 1000 premiers jours.
  Mise en oeuvre de l'EPP inclusive à l'égard des pères ou 2ème parent dès l'appropriation de l'outil par les sages-femmes formées

- **La coordination menée par les 8 sage femmes déployées pour soutenir le programme**
  Démarche pour améliorer les coopérations pour une meilleure couverture populationnelle, en direction des sages-femmes libérales, des maternités : dans certains cas, expérimentation d'interventions de la sage-femme PMI in situ (sur site de maternités avec orientation des femmes par la maternité)… ou orientation de la maternité directement vers la sage-femme de PMI pour la réalisation d'EPP .La création en septembre 2022 d'un centre de planification et de suivi prénatal PMI au centre social de Bourbourg dans les mêmes locaux que l'équipe obstétricale hors les murs de la maternité du CH de Calais ouvre des perspectives de collaboration notamment en matière d'EPP et d'EPNP.

AGIR LE PLUS PRECOCEMENT POSSIBLE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES
MESURE 2 – Généraliser les bilans de santé en école maternelle

RESUME DU PROJET (MESURE 2)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2021

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développer une analyse épidémiologique à partir des bilans de santé en école maternelle	Travail mené par les 5 services de PMI des 5 départements des Hauts de France : écriture conjointe des pièces nécessaires au lancement du marché public d'appel d'offres Lancement de l'appel d'offres par le CD 62 Réunion de lancement avec le prestataire retenu (OR2S) le 9 février 2022. Partager les résultats de l'étude pour harmoniser les pratiques sur la région, évaluer l'impact et valoriser l'intervention de la PMI auprès du public	Passage de la convention en délibération le 17 mai 2021 3ème trimestre 2021 2022 2022	Départements Hauts de France ARS
Développer une communication grand public sur les bilans de santé du jeune enfant	Travail engagé avec la CPAM (convention de partenariat renouvelée en mars) sur une communication mensuelle (newsletter ameli) ciblant les parents d'enfants approchant l'âge de 4 ans pour les inciter à réaliser le bilan de santé	2ème trimestre 2021	CPAM

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	0 €	0 €	0 €	Etude financée en 2021

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (Education nationale)	33 683 (année scolaire 2018/2019)	32 762	31 741	30 547
Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI (source DREES / CD)	21 789 (2018/2019)	16 847 (2019/2020)	22 470	21 091
- dont par un médecin de PMI	4006	2036	1942	1284
- dont dans le cadre d'un protocole pluridisciplinaire	8782	7165	8965	6536
Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI	65 %	51%	71%	69%

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

Réunion de lancement de l'étude régionale organisée en février 2022.
Données épidémiologiques départementales transmises à l'OR2S pour analyse et comparaison à l'échelle Hauts de France.
Il s'agit d'évaluer l'impact et de valoriser l'intervention de la PMI auprès du public et des professionnels de santé.

Travail engagé pour élaborer une méthodologie commune aux 5 départements en matière de réalisation du Bilan de Santé en Ecole Maternelle.

2022 : réalisation des entretiens des médecins départementaux, des professionnels de PMI, des professionnels de l'Education nationale, des associations APESAL et APRIS, des professionnels de l'ARS.
Les entretiens familles ont débuté fin 2022.

2023 : le livrable intermédiaire doit être remis pour le COPIL d'avril 2023.

AGIR LE PLUS PRECOCEMENT POSSIBLE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES MESURE 3 – AUGMENTER LE NOMBRE DE VISITES A DOMICILE ET DE CONSULTATIONS INFANTILES

RESUME DU PROJET (MESURE 3)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
1. Multiplier les visites à domicile pré et postnatales réalisée par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	1er décembre 2020	3 ans
2. Contribuer à l'objectif national d'atteinte, à horizon 2022, d'un taux d'au moins 15 % d'enfants bénéficiant de l'intervention à domicile d'infirmière puéricultrices de la PMI notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	1er décembre 2020	3 ans
3. Contribuer à l'objectif national d'atteinte, à horizon 2022, d'un taux d'au moins 20 % d'enfants bénéficiant de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Interventions au domicile /familles vulnérables			
Augmenter le temps consacré à l'accompagnement précoce des familles, en recentrant les infirmières puéricultrices sur leur cœur de métier	Pour augmenter le temps de prévention précoce des puéricultrices, délester les services PMI en UT des procédures d'agrément : - Externalisation de l'évaluation des conditions de l'agrément assistant maternel (4 050 évaluations réalisées en 2021 par les prestataires) financée en 2020 et 2021 sur le contrat départemental de lutte contre la pauvreté - Spécialisation en pôle PMI Santé de l'évaluation des conditions de l'agrément assistant familial Mise en œuvre d'un travail visant l'amélioration de la qualité de la première visite à domicile : contenu, posture... en lien avec la mission confiée à la Cheffe de projet 1000 jours (voir plus bas) 5 groupes de travail initiés début mars 2021 se centreront sur le premier contact avec les familles. Une enquête a été menée auprès des familles fréquentant le service de PMI, sur les attentes en VAD et les freins à la Visite (261 répondants)	2019 2022 Décembre 2021	IRTS - CRFPE
Renforcer l'accompagnement des familles les plus vulnérables et soutenir le développement de très jeunes enfants en situation de risque	**<u>Développement et renforcement des IPP menées par la PMI</u>** Accompagnement individualisé par la DAPMI auprès des professionnels et managers 792 enfants ont bénéficié d'une IPP en 2021 (données sur 37 UTPAS) **928 enfants ont bénéficié d'une IPP en 2022 (données sur 36 MNS)** Pour la DTD et la DTC, il est prévu d'expérimenter en appui de l'équipe PMI et pour la mise en œuvre des IPP en particulier, le renfort de nouveaux métiers : Educateur jeunes enfants, psychomotricien. Pour la DTD : recrutement d'une psychomotricienne en septembre 2021. En 6 mois de présence (bilan en février 2022) la psychomotricienne a suivi 11 situations dans le cadre de l'IPP (55 visites à domicile effectuées) DTC : poste paru, non pourvu. Nouvelle parution en mars 2022.	4ème trimestre 2021 2022	

	Etendre cette expérimentation (recours aux psychomotriciens en appui aux équipes PMI menant des IPP) à deux territoires supplémentaires : DTA et DTV : Parution en avril 2022 Recrutement en janvier 2023 d'une psychomotricienne pour le territoire de la DTMRT, d'une psychomotricienne pour le territoire de Douai le 1er mars 2023 et d'une EJE pour le territoire de Cambrai au 1er mars 2023. Plusieurs jurys infructueux pour l'Avesnois (dernier en février 2023)	2023	Association Home des Flandres
	<u>Expérimentation IPP déléguées</u> **Mobilisation de l'association du Home des Flandres** : construction du projet en lien avec le PPS de la DTMRT au cours de l'année 2021. Démarrage : 3 situations suivies par le Home au 1er trimestre 2022.	1er trimestre 2022	
	Recherche d'autres associations d'interventions à domicile pour mener des IPP déléguées. Territoires ciblés : Cambrésis, Valenciennois.	2ème semestre 2022	
	Mobilisation de l'association ARPE dans le Cambrésis : premières rencontres au cours du 1er trimestre 2022 pour poser avec le PPS et la DTC, les fondations socles du projet. Démarrage de l'intervention fin octobre 2022 avec constitution de l'équipe (recrutement des EJE) recherche d'un local. A partir de début novembre 2022, l'équipe éducative a élaboré ses outils et ses supports éducatifs d'intervention (en se basant sur la mallette « Moi comme parents »), et a réalisé un parcours de montée en compétences (Home des Flandres, PMI, service de prévention spécialisée…). L'équipe est allée à la rencontre des partenaires locaux (plus de 30rdv : CMP, CH, PMI, CHRS, maternités, pédiatres, écoles, centres sociaux, crèches…) pour présenter le dispositif 1er projet contractualisé le 11/01/2023 Objectifs : 10 accompagnements	Dernier trimestre 2022	Association ARPE
	L'association Temps de vie dans le Valenciennois est approchée pour proposer une mobilisation sur le dispositif de l'IPP externalisée : les premières rencontres sont en cours. Démarrage de l'intervention de l'Association « Temps de vie » en septembre 2022 Objectif de 10 accompagnements atteint. Janvier 2023 : 10 mesures (3 pour Denain Bouchain, 7 pour Denain Lourches) Point d'étape prévu le 16 mars 2023		Association Temps de vie
Consultations infantiles (priorité aux enfants les plus jeunes)			
Limiter le nombre de postes de médecins vacants dans les services de PMI	Mise en alerte de la DRH sur la nécessaire réactivité pour le recrutement des médecins en PMI ; travail sur la communication sur les postes. En 2019 : 98 postes de médecin PMI pourvus. En 2020 : 92 postes de médecin PMI pourvus. En 2021 : 91 postes de médecin PMI pourvus Contact avec la DRH : le service « marque employeur » envisage la diffusion via les réseaux sociaux de témoignages vidéos de médecins PMI.		
Développer les bilans de santé des enfants de deux ans en particulier pour les enfants les plus fragiles	Extraction HORUS et envoi systématique une fois par an de la liste des enfants qui auront 24 mois dans l'année aux services de PMI de chaque UTPAS. 2 062 bilans de 2 ans réalisés en 2021 2 210 bilans de 2 ans réalisés en 2022		

Organiser une étude épidémiologique sur les certificats de santé et améliorer les liens médecine de ville et PMI	Travail engagé entre les 5 départements des Hauts de France : réaliser l'analyse épidémiologique descriptive des différents indicateurs issus des certificats de santé du 8ème jour, 9ème jour et 24ème mois Lancement de l'appel d'offres par le CD 80 : envisagé fin du 2ème trimestre ou 3ème trimestre 2021 Marché public lancé en février 2022 ; analyse technique des offres en mars. Marché notifié le 25 avril 2022 Partager les résultats de l'étude avec les médecins libéraux et le secteur hospitalier, en vue d'améliorer les coopérations 2022 : données épidémiologiques départementales transmises au prestataire pour analyse. Entretiens individuels et collectifs / Etat des lieux des pratiques de remplissage et de remontées des CS auprès des professionnels de santé impliquées dans le remplissage des certificats, les professionnels de santé impliqués dans la remontée des certificats et les partenaires (ARS, URPS, FEMAS) 2023	Passage en délibération de la convention le 17 mai 2021 2022	5 départements des Hauts de France ARS
Mettre en œuvre dans des territoires ciblés des coopérations avec des maisons de santé pluri professionnelles pour le suivi d'enfants orientés par la PMI	Action non engagée	2021-2022	
Améliorer qualitativement l'accueil en consultation infantile au travers de la mise en place régulière d'actions collectives et individuelles ludiques de psychomotricité	Difficulté de mise en œuvre en lien avec la crise sanitaire. Recherche d'intervenants potentiels poursuivie fin 2021. Mise en œuvre d'animations de psychomotricité dans 5 consultations infantiles du Douaisis : parcours de psychomotricité en salle d'attente pour les consultants. Une action hebdomadaire de psychomotricité individuelle sur rdv (14 enfants ciblés) : « youpi je grandis » à Douai Waziers	Fin 2021 – 2022, selon l'évolution sanitaire. 4ème trimestre 2021	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu pour 2022	1 103 760 €	1 103 760 €	0 €	
Montant engagé en 2022	2 509 212 €	909 212 €	1 600 000 €	Part département : Financement du marché pour la délégation de l'évaluation des agréments assistants maternels pour libérer du temps VAD pour les puéricultrices PMI

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES/CD)	11 324	9248	10 828	10 945
Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES/CD)	4 013	3641	3766	3820
Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)				
Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)				
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES/CD)	4 999	4368	3753	3945
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES/CD)			1949	2134

Nombre de naissances vivantes au domicile de la mère (source INSEE)	31 096	30 145	30 010	28 591 avis de naissance (Horus provisoire)
Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI	16%	15%	12,5%	13,8%
Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI			6,5%	7,4%
Nombre de VAD ayant pour motif un enfant réalisées par la PMI (source DREES/CD)	46 604	33 553	48 926	49 811
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (source DREES/CD)	20 571	15 441	19 464	20 063
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	201 325	197 340	197 340	196 741
Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	10%	8%	9,9%	10,2%
Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI (source DREES-CD)	66 859	42 349	49 303	51 855
Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	39 374 (via amelipro)	22 625 (via amelipro		
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI (source DREES/CD)	20 397	17 055	16 703	17 081
Part d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	10% des moins de 6 ans et 19% des moins de 3 ans (0-2 ans)	8,6% (moins de 6 ans) et 16% des 0- 2 ans	8,5% des moins de 6 ans et 16% des 0 à 2 ans	8,7% des moins de 6 ans et 16,4% des 0 à 2 ans
Nombre de MSP financées	ND	5		
Nombre d'enfants de moins de 6 ans ayant bénéficié dans l'année d'une prise en charge via la coopération d'une MSP	ND			
Nombre d'enfants / familles ayant bénéficié dans l'année d'une intervention dans le cadre d'une action collective de psychomotricité	ND			
Nombre de lieux de consultation PMI concernés par l'action psychomotricité	ND		5	

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

Nouvelles actions :

- **Le tapis d'éveil, outil de médiation relationnelle :**

- Lors de la naissance d'un enfant, le professionnel de PMI propose une visite au domicile de la famille pour présenter l'offre de service, se présenter en tant que référent du secteur. Offrir un tapis d'éveil peut constituer un moyen de médiation intéressant en particulier chez les publics qui ne procèderaient pas spontanément à ce type d'acquisition.
- Cette première rencontre permet aux professionnels de présenter les missions et l'offre de service PMI. Elle pose l'éventualité d'un accompagnement futur si nécessaire.
- Lors de chaque rencontre, le tapis d'éveil constitue un support à double fonction :
    - observation de l'évolution développementale de l'enfant
    - soutien des interactions parent/enfant et de la fonction parentale
- Livraison des tapis d'éveil en juin 2023
- Février 2023 : travail sur la méthodologie du projet
- Une étudiante en médecine spécialiste en santé publique est mobilisée pour conduire une méthodologie d'évaluation des impacts (évaluation des résultats courant 2024).

- **Harmonisation des examens des deux ans :**

- Proposer un examen médical permettant d'évaluer notamment, le développement psychomoteur et staturo-pondéral de l'enfant, de réaliser les dépistages sensoriels (visuel et auditif), ainsi que le dépistage précoce des Troubles Envahissants du Développement de type autisme.
- Harmoniser les pratiques en terme de contenu de bilan et de tests utilisés
- Equiper les professionnels d'un outil de dépistage commun : « Sensory Baby Test » (ensemble d'outils permettant de dépister la normalité des compétences motrices, visuelles et auditives de l'enfant entre 6 et 36 mois.)
- Livraison des mallettes Sensory Baby Tests en janvier 2023

Poursuite des actions

- **Suivi renforcé à domicile pour les familles avec vulnérabilités importantes (IPP) :**

- Mise en œuvre opérationnelle des projets de délégation d'IPP aux associations Home des Flandres, ARPE et Temps de Vie
- Poursuivre la démarche de recrutement de psychomotriciens pour renforcer les IPP menées par la PMI
- Construction et déploiement d'un programme d'intervention fondé sur le soutien de l'attachement sécure au cours des premières années par l'intervention Relationnelle

- **Développement des actions collectives de prévention :**

- Développement des actions de stimulation de la psychomotricité
- Toutes autres actions de prévention et de promotion de la santé, selon opportunités (langage, écran, jeux…)

- **Dans le cadre de la recherche du renforcement des liens avec la médecine de ville et de la visibilité de la PMI :**

- Lancement à l'échelle des Hauts de France de l'étude épidémiologique à partir des certificats de santé du 8ème jour, 9ème jour et 24ème mois, en vue d'une communication en direction des libéraux ; liens en construction via les URPS

<u>Pour info :</u>

- Participation au webinaire OREAHNE de présentation des missions de la PMI le 28/04/2022
- Présentation du rôle de la PMI dans les 1000 jours en CSP de la CRSA

AGIR LE PLUS PRECOCEMENT POSSIBLE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES
MESURE 4 – SOUTENIR LES ACTIONS INNOVANTES EN PMI

RESUME DU PROJET (MESURE 4)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les actions innovantes en PMI	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES 2021

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Construire et déployer un programme d'intervention au domicile	Recrutement d'un chef de projet « parcours 1000 premiers jour ». Organisation d'un parcours de découverte des territoires, présentation et prise de contact intra institutionnelle et partenariale. <u>Structuration du transfert des connaissance 1000 jours à travers des phases d'adaptation, diffusion et appropriation</u>. - En ciblant d'abord les professionnels de PMI Rencontre des professionnels en territoire : 3 en Avesnois (50 professionnels ; 12 institutions différentes), 1 en DTV (70 professionnels), 1 en DTML (157 professionnels), 1 programmée en mai 2022 en DTMRT (80 professionnels) - Adaptation des connaissances 1000 premiers jours avec la pratique clinique - Mise en œuvre d'une communauté de pratiques 1000 premiers jours, soutenant la diffusion des connaissances au sein des services de PMI, en y associant les partenaires locaux. - Participation à l'élaboration d'un Diplôme Universitaire 1000 premiers jours - Formation des étudiantes puéricultrices (80) <u>Evaluation du dispositif de transfert</u> et d'utilisation des connaissances (recrutement d'un apprenti) <u>Améliorer le parcours 1000 jours en renforçant les coopérations territoriales en prévention précoce à travers un comité territorial</u> : expérience de la DT Avesnois (62 professionnels de 15 institutions différentes). Développement de la communication PMI 1000 premiers jours (réalisation et diffusion d'une plaquette PMI intégrant le concept des 1000 premiers jours). Réalisation de gabarits valorisant les actions collectives (11 gabarits, diffusés par voie de dématérialisée). Création d'un podcast PMI (5 épisodes pour juin 2023). <u>Construire et déployer un programme d'intervention au domicile des familles, validé scientifiquement et adapté au territoire (recrutement contrat CIFRE en cours)</u> Phase exploratoire en lien avec la directrice de projets animatrice du conseil scientifique et avec la chargée de mission « besoins fondamentaux de l'enfant » de la DEFJ : Littérature sur le sujet, recherche d'outils mobilisables.	Mai 2021 Jusque fin septembre 2021 Septembre 2022 Mai 2022 Janvier 2023 Dernier trimestre 2021 et premier trimestre 2022 Décembre2022 (3356e)	CHU DE Lille et acteurs du réseau de périnatalité CAF, EAJE, CPAM, CHU, maternités, établissements culturels… ARS

	Formation-action de trois équipes de PMI (45 professionnels) à l'intervention Relationnelle – mai/juin 2023 Partenaires : UQAM, Jeunes enfance Nord		
Diffuser la démarche aux acteurs de l'accueil petite enfance	Diffuser la démarche 1000 jours, y compris auprès des acteurs de l'accueil de la petite enfance, en particulier auprès des assistants maternels : construction d'un guide sur l'accompagnement professionnel (soutien aux pratiques professionnelles). Définition d'un socle de connaissance 1000 premiers jours à destination des modes d'accueil petite enfance Sensibilisation à la démarche 1000 premiers jours des professionnels petite enfance et de familles de Tourcoing par une conférence-débat (50 personnes)	Deuxième semestre 2022 – début 2023 1er semestre 2023 mai 2022	
Petit Koala deviendra grand (service PMI Roubaix Hem)	Mise en place de cycles d'accompagnement par groupe de 6 dyades (enfants de 3 à 6 mois-parent) repérées comme particulièrement vulnérables : soutien des interactions précoces, portage, stimulations sensorielles et psychomotrices. Achat du matériel en février 2022 et recrutement d'une psychomotricienne vacataire. Un 1er cycle mené de février à avril 2022 pour 6 dyades. Evaluation attendue des résultats au Bilan des 9 mois de l'enfant. Un 2ème cycle pour 6 autres dyades démarre fin avril 2022. Montée en compétence de l'équipe pluridisciplinaire engagée dans l'action : formation Bullinger de 7 jours étalés en juin, septembre et octobre 2022 ; formation portage accessible en 2023 Articulations partenariales prévues avec « Ensemble pour mieux grandir » portée par le CAMSP, avec les LAEP… Evaluation de l'impact du dispositif grâce à la cotation du retrait relationnelle (échelle ADBB)	1er semestre 2022 2022 - 2023 2023 Déc 2022	
Finaliser le projet de crèche de prévention précoce pour soutenir dès les 1ères semaines les enfants manifestant des retards de développement et prévenir les handicaps	Ouverture de la crèche Prévention Précoce le 29 mars 2021, dans un premier temps pour 15 enfants.	Déploiement progressif de l'action en 2021	ARS Réseau de crèche Rigolo Comme la Vie CAMSP CAF La Sauvegarde du Nord Ville de Lille

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	212 084 €	112 084 €	100 000 €	Part CD : crèche prévention précoce
Montant engagé en 2022	198 427 €	98 427 €	100 000 €	

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de professionnels impliqués dans la démarche spécifique des 1000 premiers jours			457	

PERSPECTIVES 2022 DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Actions nouvelles en 2022 :

- **Formation action sur l'intervention relationnelle en lien avec la chaire de recherche du Canada sur le développement et l'attachement de l'enfant :** Construction d'un programme d'intervention graduée à domicile centré sur l'observation de l'enfant et l'outillage permettant l'expression des besoins parentaux et le soutien des pratiques parentales favorables, sous forme d'une Recherche-ACTION en partenariat avec une équipe de recherche de l'UQAM (université de Montréal)

- **Le tapis d'éveil, support d'accompagnement des professionnels nouvellement agréés (assistants maternels et familiaux) :** Après l'obtention d'un agrément, le professionnel de PMI propose une visite au domicile de l'assistant maternel ou familial pour présenter l'offre de service de la PMI, se présenter en tant que service d'appui et d'aide à la prise en charge des bébés, en complément des autres services d'accompagnement existant (relais assistants maternels, service de l'aide sociale à l'enfance ou des services d'accueil familial). Offrir un tapis d'éveil peut constituer un prétexte et un support d'échange intéressant en particulier pour diffuser les connaissances liées aux « 1000 premiers jours »

Actions nouvelles en 2023 :

- **Expérimentation du SAC 1000 premiers jours en PMI** : dans le cadre d'un partenariat avec le SGMCAS, les 80 référents 1000 premiers jours des services de PMI du Nord ont reçu un sac 1000premiers jours. Des ateliers d'appropriation et une évaluation d'impact ont été construits et mis en œuvre entre janvier et juin 2023.

Poursuite des autres actions engagées :

- Poursuite du programme de transfert et d'appropriation des connaissances liées aux 1000 premiers jours, organisation d'un temps fort par territoire Douaisis, Flandres, Cambrésis 2023.
- Création d'une communauté de pratiques 1000 premiers jours, pour diffuser les connaissances au sein des équipes
- Construction d'un comité des usagers pour développer une offre de service et des modalités de contact adaptées aux besoins des familles (deuxième semestre 2022)

SECURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTEGES ET PREVENIR LES RUPTURES
MESURE 5 – RENFORCER LES CRIP

RESUME DU PROJET (MESURE 5)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
1. Optimiser la qualité des évaluations dans le délai de trois mois par évaluation	1er décembre 2020	3 ans
2. Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	1er décembre 2020	3ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Expérimenter l'intégration d'un ETP médecin dans une équipe territoriale de la CRIP	Recrutement d'un médecin au sein de l'équipe de la DTPAS Métropole Lille. Recrutement d'un médecin au sein de l'équipe de Roubaix Tourcoing	1er avril 2021 1er juillet 2022	
Conventionner avec des médecins hospitaliers des temps de vacation dans les différentes équipes territoriales de la CRIP	Poursuite du déploiement des UAPED sur Lille et Roubaix	COPIL le 10/11/22 Réunion le 12/10/22	CH Roubaix CHU de Lille
Mobiliser 1 ETP PJJ à la CRIP	Mise à disposition effective depuis avril 2021	Arrivée le 1er avril 2021	PJJ
Expérimenter l'organisation de conférences familiales dans l'évaluation d'IP dès qu'un placement est envisagé pour un enfant ou une fratrie	Le déploiement de la formation a pris retard suite à la crise sanitaire 5 préconisations de conférences familiales ont été faites en revanche en clôture d'IP	Poursuite du déploiement de la formation sur tous les territoires	
Constituer, en lien avec la CRIP, un réseau de psychologues ressources pour l'évaluation des situations d'enfants victimes de violences et négligences graves	9 psychologues sur les 10 postes ouverts recrutés en 2021	2eme semestre 2021	
Expérimenter la réalisation d'évaluations par les services de milieu ouvert et d'investigation pour diversifier et compléter le dispositif d'évaluation départemental	225 évaluations concernant 584 enfants ont été menées en 2021 par les services associatifs, en lien avec le RCRIP et selon la stratégie évaluative définie en fonction des situations. Poursuite en 2022	A partir de juillet 2021	
Finaliser le protocole IP et renforcer la coordination avec les partenaires	Reprise des réunions avec les Magistrats fin 2021	2eme semestre 2021	Education nationale, justice

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	3 592 500 €	1 642 500 €	1 950 000 €	
Montant engagé en 2022	2 392 331 €	1 045 216 €	1 347 115 €	

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Délai d'exécution des décisions de justice > moyenne de mesures en attente de placement sur l'année	259	237	129	287
> AEMO (délai entre l'audience et la première intervention du service Nombre de mesures en attente de réalisation	222 (dont 195 de moins d'un mois)	165 (dont 157 de moins d'1 mois)	274 (dont 122 de moins d'un mois)	10 (mesures en attente de 2 mois et plus)
Nombre d'IP entrantes	7 210	6 896	8 106	8278
Nombre d'IP évaluées	3 527	3 149	3 636	3639
Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois	ND	1 174	1305	1319
Taux d'IP évaluées sous 3 mois	ND	37%	35%	36%
Nombre de médecins EJE, infirmières puéricultrices, psychologues mobilisés en CRIP (en ETP)	ND		EJE : 1 Infirmières puéricultrices : 25 Psychologues : 7 1 médecin titulaire CRIP 1 médecin vacataire 0,5 ETP	EJE : 1 Infirmières puéricultrices : 25 Psychologues : 8 2 médecin titulaire CRIP 1 médecin vacataire 0,8 ETP
Nombre d'IP jeunes enfants faisant l'objet d'une évaluation spécifique	ND			
Nombre de partenaires mobilisés en co-évaluation	ND			
Nombre de conférences familiales mobilisées pendant l'évaluation	ND			
Signature du protocole	ND			
Tenue des instances (tripartites avec la Justice)	ND		3	1

- **Compléments** :
- Concernant les médecins, tous les médecins de PMI sont mobilisés pour concourir aux évaluations et apporter leur expertise.
- De nombreux partenaires sont mobilisés en co-évaluation mais les outils informatiques ne permettent pas de le chiffrer.
- Des instances d'échanges réguliers se tiennent en territoires, des protocoles locaux existent mais le protocole départemental n'est pas encore formalisé.

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

L'activité de la CRIP a été intense en 2022, avec 8 278 IP reçues par le Département. 42 % de ces informations concernent des enfants de moins de 6 ans.

En 2022, la mise à disposition du professionnel de la PJJ à la CRIP a permis de soutenir les équipes dans l'évaluation des IP en lien avec la radicalisation et de formaliser un protocole interne d'évaluation de ces situations.

De même, un protocole visant à cadrer les évaluations menées par les services de milieu ouvert (AGSS et Sauvegarde) a été élaboré.

SECURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTEGES ET PREVENIR LES RUPTURES
MESURE 6 – CREER UN REFERENTIEL NATIONAL DE CONTROLE DES LIEUX D'ACCUEIL

RESUME DU PROJET (MESURE 6)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	1er décembre 2020	3 ans
Mieux articuler les contrôles Etat / Département	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développer les contrôles dans les différents lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE	6 contrôles de fonctionnement programmés en 2022 (dont 3 conjoints) et 1 contrôle de dysfonctionnement Finalisation de la constitution du service évaluation et contrôle de fonctionnement	2022 2ème semestre 2022	PJJ / DDETS
Développer des contrôles conjoints avec les services de l'Etat	3 contrôles conjoints menés (PJJ/DDETS).	2022	PJJ DDETS
Expérimenter le recueil de la parole des enfants dans les contrôles	Recueil de la parole de l'enfant systématisé pour chaque contrôle. Pour les tout-petits, temps d'observation réalisés en contrôle en lien avec la PMI	2ème semestre 2022	
Systématiser les contrôles de probité	Réunion d'information avec la DGCS et la PJJ pour la présentation du portail SI honorabilité.	2022	DGCS/PJJ

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	153 000 €	153 000 €		
Montant engagé en 2022	128 420 €	128 420 €		

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de contrôles réalisés : De fonctionnement De dysfonctionnement D'audits thématiques D'activité De partenariat	ND	 1 1 1 15 13	 10 3 1 16 0	 6 1 0 0 0
Nombre de plans d'actions élaborés	ND	3	5	4
Nombre de plans d'actions clos dans l'année	ND	0	5	0
Nombre de contrôles conjoints réalisés avec la DPJJ, la DDCS, l'ARS, l'AVIQ	ND	2	5	3
Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un contrôle de probité réalisés par la PJJ, la DDEETS	ND	0	0	0
Nombre d'enfants dont la parole a été recueilli lors des contrôles	ND	0	55	31

Expérimentation du portail SI honorabilité développé par la DGCS pour la mise en œuvre des contrôles de probité (délivrance d'un certificat d'honorabilité pour le B2 et le FIJAIS).

Systématisation des entretiens réalisés avec les territoires dans le cadre des contrôles (référents ASE/Responsables de service enfance) et de la consultation des enfants accueillis.

Parallèlement, le Département du Nord a finalisé l'audit immobilier de l'ensemble des structures d'accueil de protection de l'enfance, avec le cabinet Maestro (audit co-financé avec la Banque des Territoires)

SECURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTEGES ET PREVENIR LES RUPTURES
MESURE 7 – CREER DES DISPOSITIFS ADAPTES ASE / HANDICAP

RESUME DU PROJET (MESURE 7)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap ou qui pourraient évoluer vers le handicap	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Expérimenter une autorisation conjointe pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou qui pourraient évoluer vers le handicap	Extensions de SESSAD adossés à des MECS, pour un volume total de 55 places (Valenciennois, métropole lilloise, Cambrésis et Avesnois) **Données chiffrées** **Cambrésis** : ouverture de 14 places en septembre 2021. Convention entre le SESSAD et la MECS du GAP signée en mars 2022. En décembre 2022, **14 jeunes** de 6 à 18 ans sont suivis dont 4 en MECS et 4 en ASS FAM. Une réunion récente a permis de définir d'autres axes de travail avec le GAP. 1 sortie en 2022. **Avesnois** (trait d'union 14 places) : démarrage septembre 2021 pour 2022, **17 jeunes** de5 à 15 ans étaient accompagnés, 3 jeunes sont sortis en 2022. **Valenciennois** : convention pas encore signée entre la MECS et le SESSAD (changement de direction). Prise de contact avec l'ensemble des MECS du territoire. Mise en œuvre effective dernier trimestre 2021. **13 jeunes** de 5 à 12 ans accompagnés (10 garçons et 3 filles) en 2022 tous notifiés, accueillis en ASS FAM et la MEF de Condé. **Lille métropole** : démarrage du dispositif en janvier 2022 (12 places). A fin 2022 : **12 enfants** accompagnés pour 12 places + 6 enfants en liste d'attente + 7 enfants sortis du dispositif pour des orientations SESSAD / ITEP / IME. Moyenne de l'accompagnement : 8 mois. + projet création d'outils uniformisés entre les quatre dispositifs (questionnaire de satisfaction et rapport d'activité) et modélisation des SESSAD / MECS – souhait d'évaluation à distance du dispositif (suite de parcours des jeunes en ayant bénéficier)	2ème semestre 2021	ARS ALEFPA Traits d'Union Sauvegarde du Nord GAP APEI du Valenciennois
Développer un partenariat avec l'APEI pour organiser des temps en famille d'accueil les week-end et vacances scolaires pour les enfants accueillis la semaine en IME et	Projet mis en œuvre fin 2020 pour les 4 places de répit intégrées à l'IME de Villeneuve d'Ascq. Dispositif qui fonctionne depuis octobre 2020. Au 31 décembre 2021, 1304 journées ont été réalisées pour 750 prévues pour une file active de 23 enfants de 4 à 19 ans.	2021	ARS APEI de Lille

ITEP ou sans solution d'orientation	Activité toujours en augmentation, au-delà des attendus : **1533 journées réalisées en 2022, 13 nouveaux jeunes soit une file active totale de 36 jeunes.** Déploiement de 2 places de répit chez des assistants familiaux à visée thérapeutique (mi 2021). Cette partie du dispositif n'est pas mise en œuvre faute de trouver des candidats. Une alternative est à l'étude. Mise à disposition d'un ETP éducateur de l'IME pour réaliser de l'étayage auprès des ASS FAM, ce dispositif est un vrai plus pour accompagner le répit.		
Mobiliser les CAMSP dans le cadre d'une intervention spécifique pour les bébés en souffrance confiés à l'ASE	3 extensions de CAMSP venant en étayage des assistants familiaux du Département, pour un volume total de 45 places. **CAMSP Binet-Lebovici (Lille)** : recrutement finalisé. Montée en charge progressive avec 12 enfants en 2021 **17 enfants accompagnés en 2022** et 2 fins de prises en charge pour 364 actes (55 actes de dépistage et 309 actes de soins sur site ou sur le lieux d'habitation de l'ASS FAM) qui représentent 36 bilans réalisés+ 32 réunions d'équipes et 40 réunions partenariales. Age d'entrée dans le dispositif 3 ans et 4 mois. **CAMSP Hazebrouck** : principaux recrutements réalisés. Temps de travail avec RPEF et SAF réalisé en janvier pour travailler sur « le circuit d'adressage ». Nouveau temps de travail en mars réalisés sur les situations. Changement de direction du CAMSP début 2022. Procédure de repérage d'orientation définie avec le territoire. **7 enfants accompagnés** avec un âge moyen de 3 ans.155 actes individuels et 18 groupes. **CAMSP Avesnois** : 37 enfants évalués, **24 enfants** accompagnés depuis l'ouverture ; âge moyen 3 ans et 3 mois. Moins d'intervention à domiciles mais secteurs plus rural. 10 sorties du dispositif (CAMSP classique ; CMP ; SESSAD ; Belgique ; sans suite) ; 100 réunions partenariales.1922 suivi au CAMPS. + projet création d'outils uniformisés entre les quatre dispositifs (questionnaire de satisfaction et rapport d'activité) + Souhait étude de cohorte avec les bilans entrée et évaluation de prise en charge.	2ème semestre 2021	ARS APEI d'Hazebrouck CH Sambre Avesnois Sauvegarde du Nord

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	2 107 500 €	1 995 000 €	112 500 €	Part CD : contribution financement des extensions de CAMSP
Montant engagé 2022	2 107 500 €	1 995 000 €	112 500 €	Fonds versés directement aux ESMS en fonction du déploiement effectif des projets

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE et d'une notification MDPH	ND	ND	ND	2293*
Nombre d'enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/Handicap effective	ND	ND	ND	
Part des enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/Handicap effective	ND	ND	ND	
Nombre d'enfants confiés à l'ASE pris en charge par les dispositifs adaptés ASE / handicap créés			93	

*données MDPH Janvier 2023 qui ne comprend pas les notifications liées à la scolarité. Ce nombre comprend les orientations en IME ITEP DITEP SESSAD généralistes et spécialisés, SAMSAH, SAVS. Travail sur les données en cours avec la MDPH

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

En 2022 : Groupe de travail en cours avec l'ARS (direction de l'offre médicosociale), la DEFJ et les établissements médicosociaux, afin d'améliorer l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité (diagnostic des besoins, formation, nouveaux dispositif …)

SECURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTEGES ET PREVENIR LES RUPTURES
MESURE 8 – SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

RESUME DU PROJET (MESURE 8)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Mieux répondre aux besoins spécifiques d'enfants confiés victimes de violences et de négligences graves	1ER décembre 2020	3 ans
Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	1ER décembre 2020	3 ans
Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles	1ER décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Contribuer à l'objectif national de création de 600 nouvelles places d'accueil en fratrie à horizon 2022 en créant 25 nouvelles places d'accueil en fratries dans le Nord dont 10 en accueil immédiat et 10 en accueil à la journée	En 2022, les 25 places sont toutes créées, dont 10 places en SAFI (accueil immédiat). Dans le cadre du plan d'urgence, 8 places hors Nord sont récupérées portant à 163 places d'accueil fratries en Village SOS financées par le département, dont 10 places de SAFI. En 2022 : création de 14 places supplémentaires d'accueil à la journée pour les tout-petits - A Roubaix, 10 places avec le Home des Flandres - A Cambrai, 8 places avec le GAP - A Lille, 11 places d'accueil de jour dont 6 places en pouponnière et 5 places en réseau d'assistantes maternelles avec la pouponnière EPDSAE Dans l'Avesnois, 10 places d'hébergement dédiées aux fratries avec Traits d'Union et 10 places avec l'AFEJI (plan d'urgence)	2020-2021 2022 2022	SOS Villages d'Enfants Home des Flandres GAP EPDSAE Traits d'Union AFEJI
Développer des réponses spécifiques pour les enfants victimes de violences conjugales avec une attention particulière pour les très jeunes enfants	8 appartements destinés à accueillir en urgence des femmes enceintes ou avec enfant de moins de trois ans, victimes de violences conjugales, ont été mis en œuvre au 01 avril 2020. 6 entités familiales ont été accompagnées en 2022. 30 Mesures d'Accompagnement Protégé (MAP) ont été ouvertes à partir de septembre 2020. 34 mesures mises en œuvre en 2022.	2020	Solfa
Développer des réponses spécifiques pour les enfants victimes de prostitution et plus largement de traite	Projet GAIA ouvert en novembre 2021 : Accompagnement de mineurs victimes de prostitution porté par SOLFA et basé sur - 4 places d'accueil d'urgence à bas seuil - L'organisation de séjour de rupture - 15 mineures accueillies en 2022 sur le séjour de rupture, 10 jeunes sur les places d'accueil d'urgence Entr'actes est un service de l'association Itinéraire accueillant à bas seuil d'exigence des personnes en situation de prostitution afin de réduire les dommages sanitaires et sociaux et favoriser leur accès aux droits. Ont été suivis : 39 mineurs, 52 jeunes majeurs (-21 ans) et 16 jeunes supposés mineurs.	2021-2022	Solfa Itinéraire
Développer les interventions spécifiques d'aide à domicile	134 mesures supplémentaires ont été créées en 2022, par le plan d'urgence décidé en juin 2022, mesures supplémentaires à celles créées par le CDPPE, portant à 1 239 mesures l'offre	2020-2022	Etablissements protection enfance

(AEMOR/AEDR) pour les tout-petits	d'intervention renforcée à domicile en protection de l'enfance, au-delà des 80 mesures nouvelles créées dans le cadre du contrat avec l'Etat.		
Expérimenter une intervention spécifique pour les enfants victimes et auteurs de violences sexuelles	2 services d'accompagnement dédiés aux mineurs confiés à l'ASE ayant des comportements sexuels problématiques pour la métropole (Sauvegarde) et la Flandre (AAES) ont ouvert en juillet 2021 16 accompagnements ont été mis en œuvre en 2022 par l'AAES La Sauvegarde du Nord a accompagné 16 mineurs en 2022.	2ème semestre 2021	AAES Sauvegarde du Nord
Améliorer les conditions d'exercice des droits de visite, d'hébergement et les premiers accueils	Aménagement d'appartements ou maisons familiales, renforts éducatifs pour les rencontres parents-enfants Expérimentation d'un accompagnement « primo-placement » Renforts et développement des places de pouponnières, expérimentation d'embauches d'assistants familiaux par les pouponnières Places d'accueil immédiat (plan d'urgence) au GAP, PPE et AGSS Places supplémentaires en placement familial spécialisé : 25 places supplémentaires ouvertes en 2022 (plan d'urgence)	2021 2022	Traits d'Union GAP, EPDSAE, AGSS, Temps de Vie, SPReNe, …
> Expérimenter l'aide aux aidants dans le champ de la protection de l'enfance par le déploiement de deux équipes mobiles dédiées à l'accompagnement des tiers bénévoles	2 services d'accompagnement des enfants et tiers accueillants en Accueil Bénévole et Durable ont ouvert à la mi-2021. La SPRENE a accompagné 40 enfants et la Sauvegarde 12 au titre de l'ADB. En 2021 : recrutement et formation des équipes, élaboration des documents de communication, recherche et préparation de familles candidates pour l'ADB 1er septembre 2021 : recrutement de la chargée de mission Accueil Bénévole et Durable à la DEFJ Au 31/12/2022 : 56 mineurs en ADB 31 candidatures validées parmi la société civile depuis le démarrage du dispositif	2ème trimestre 2021 2022	SPReNe Sauvegarde du Nord

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	4 794 625 €	4 454 625 €	340 000 €	Revalorisation du financement de France parrainage à compter de 2022
Montant engagé en 2022	7 908 431 €	4 507 816 €	3 400 615 €	Part CD : mesures supplémentaires du plan d'urgence enfance décidé en juin 2022 et qui contribuent aux objectifs du contrat (places fratries, interventions renforcées à domicile, accueil immédiat…)

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de places en villages d'enfants	ND	20 places créées, dont 10 en SAFI 140 places financées l	5 places créées 145 places financées en village au total	18 places créées 163 places financées en village au total dont 10 SAFI
Nombre d'enfants accueillis en fratrie (villages d'enfants SOS uniquement)	ND	149 dont 10 en SAFI	176, dont 32 en SAFI	183 enfants dont 25 en SAFI

Nombre de mesures d'accompagnement protégé mises en place	ND	0	15	30
Nombre d'enfants accueillis dans des appartements dédiés aux victimes de violences conjugales	ND	8	14 mères avec enfants	6
Nombre d'enfants victimes de prostitution ou de traite accueillis dans les 4 places de repli	ND	3	10	10
Nombre de nouvelles places d'AEMO R et AED R	ND	52	50	134
Nombre total de places AEMOR AEDR	ND	1 055	1 105	1239
Nombre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial prononcées	ND			
Nombre d'enfants accompagnés dans le cadre de l'accueil durable et bénévole	ND	8	15	56 (dont 17 enfants ukrainiens)
Nombre d'accueillants accompagnés (TDC et TDB)	ND	0	15	Pour l'ADB, 48 dont 33 par les associations
Envisager un suivi de cohorte et une évaluation scientifique du dispositif en lien avec le conseil scientifique	ND		Financement d'un projet de thèse	

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRE

L'année 2022 a été marquée par une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes confiés à l'ASE du Nord

Entre décembre 2021 et décembre 2022, le Département a dû mettre en œuvre + 800 mesures avec hébergement de plus :

- Décembre 2021 : 10 412 mesures avec hébergement
- Décembre 2022 : 11 427 mesures avec hébergement

Face à l'augmentation du nombre de placement en attente, le Département a décidé un plan d'urgence pour la protection de l'enfance en juin 2022, actant la création de places d'accueil supplémentaires en établissement (+ 150), en accueil familial et PFS (+ 300) et la création de 150 mesures d'intervention renforcée à domicile, ainsi que la création de postes de référents enfance supplémentaires pour abaisser le nombre de situations en référence.

Au 31 décembre 2022 :

- 122 places supplémentaires étaient effectivement ouvertes en établissement,
- 205 places supplémentaires ont été créées en accueil familial et PFS, mais 147 ont été « perdues » dans le même temps du fait les départs en retraite, soit un solde de 58 places
- 134 mesures renforcées à domicile étaient ouvertes

Dès février 2023, le Département lançait en complément un « appel à manifestation d'intérêt » pour poursuivre la création de nouvelles réponses en prévention et en protection, soit :

- 150 nouvelles places d'accueil en hébergement, notamment pour les tout jeunes enfants
- 500 mesures d'accompagnement à domicile, dont 379 mesures renforcées, ainsi que 120 mesures d'intervention en prévention précoce
- 80 mesures d'aide et de soutien aux assistants familiaux ;
- 30 places d'hébergement éducatif et de soins.

Autres actions phares de 2022 :

Déploiement de l'accueil bénévole et durable, du parrainage et du mentorat auprès des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en lien avec la montée en puissance de la CESSEC.

Lancement du projet de recherche « Atouts et freins à l'égard de l'Accueil Durable et Bénévole : analyse d'une approche innovante en protection de l'enfance ». Projet de recherche avec l'université de Lille sous la direction de Bernadette Tillard, professeure des universités.

Méthodologie en cours d'élaboration.

SECURISER LE PARCOURS DES ENFANTS PROTEGES ET PREVENIR LES RUPTURES
MESURE 9 – DEVELOPPER LES CENTRES PARENTAUX ET LES COMPETENCES PARENTALES

RESUME DU PROJET (MESURE 9)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Développer les centres parentaux	1er décembre 2020	3 ans

ACTIONS PREVUES EN 2021

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Poursuivre l'effort d'accompagnement à la création de places en centres parentaux	16 des 17 centres maternels autorisés par le Département du Nord sont désormais transformés en centres parentaux, pour une partie des places financées.	2021	Temps de Vie AGEMME Solfa Soliha AFEJI GAP EPDSAE
Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des tout-petits	Réaliser un état des lieux des forces et des faiblesses dans la prise en compte des besoins spécifiques auprès des partenaires actuels Développer des actions de soutien et de formation A partir du référentiel proposé par Aire de Familles Action reportée à 2022	2022 2023	 Aire de Familles
développer l'accueil de couples mineurs en centres parentaux	Travail à mener avec la Clairière	2023	AGEMNE

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022		0 €	0 €	Actions à moyens constants

INDICATEURS

	2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de places d'accueil en centre parental	ND	273	273	273

PERSPECTIVES 2022 DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Poursuite de l'action

Renouvellement du soutien aux centres parentaux du Département

Evaluation et valorisation de l'accompagnement mené au titre des centres parentaux

SECURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTEGES ET PREVENIR LES RUPTURES
MESURE 10 – MOBILISER LA SOCIETE CIVILE

RESUME DU PROJET (MESURE 10)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc	1er décembre 2020	Trois ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développer le soutien scolaire en établissement de protection de l'enfance	Réaliser un état des lieux du nombre d'enseignants mis à disposition et du nombre de bénévoles engagés auprès des enfants pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance	2ème semestre 2021	Education nationale MECS
Développer les bourses d'étude pour les jeunes de l'ASE	Mise en place d'un versement de compléments aux bourses des étudiants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance	Chaque année	CROUS
Evaluer et poursuivre les dispositifs d'accompagnement des élèves exclus, développer les liens avec les familles	Projet porté par l'association de prévention spécialisée Itinéraires sur la ville de Lille pour les élèves exclus des établissements scolaires Durant l'année scolaire 2020-2021, 76 collégiens ont été accueillis dans le dispositif (dont 80% de garçons) : - 8 jeunes en réitération - 3 jeunes sont passés en conseil de discipline 49 jeunes accompagnés par un éducateur de prévention spécialisée à l'issue du dispositif. **Bilan 2021-2022 :** - 78 collégiens accompagnés (15 filles et 63 garçons) - 15 collégiens sont déjà passés dans le Dispositif dont 9 en 2020/21 - 73 jeunes accompagnés par un référent éducatif après le dispositif (dont 47 non connus avant de rentrer dans le dispositif) - 8 Exclusions pour les jeunes passés par le Dispositif **Constats en 2021-2022 :** ✓ Présence plus importante des élèves de 4ème cette année ✓ Présence confirmée d'élèves de 6ème et 5ème ✓ Question récurrente : « à quoi sert le collège ? » ✓ Mise en évidence de problématiques d'éducation, de communication parents et enfants, d'accompagnements à la scolarité ✓ Constats de la plus-value du dispositif sur différents champs pour l'enfant et sa famille ✓ Réussite du travail partenarial	2021 2022	Itinéraires
Développer le mentorat en direction des enfants et jeunes confiés à l'ASE	Développement du mentorat avec le soutien de la Fondation Break Poverty dans le cadre de l'action « réussite connectée » : Proposition de 300 mentorats principalement pour les jeunes entrant au collège en lien avec 4 associations de mentorat, en cours de déploiement depuis septembre 2021.	2021-2022	Break Poverty AFEV Proxité Les Ombres Zup de Co

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	324 325 €	24 325 €	300 000 €	
Montant engagé en 2022	604 725 €	24 325 €	580 400 €	

	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre d'enfants bénéficiant d'un parrainage ou d'un accompagnement scolaire par un bénévole dont nombre d'enfants ayant une mesure protection de l'enfance	25 enfants parrainage RESPIRE (14 avec une mesure) 83 enfants France Parrainage	160 parrainages, dont 150 enfants en protection de l'enfance	167 parrainages
Nombre d'élèves exclus bénéficiant d'un accompagnement éducatif global	-	76	78
Nombre de bourses d'étude allouées aux jeunes de l'ASE	134	174	156

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

DONNER AUX ENFANTS LES MOYENS D'AGIR ET GARANTIR LEURS DROITS
MESURE 11 – DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

RESUME DU PROJET (MESURE 11)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Systématiser la participation des enfants et des jeunes à l'ODPE	1er janvier 2020	Trois ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Organiser la participation des enfants et des jeunes au sein de l'ODPE	- Recrutement d'une chargée de mission « Droits et participation des enfants » au sien de l'ODPE en novembre 2022 - Planification des premières rencontres avec les enfants confiés en février 2023 sur les territoires de Valenciennes et de Lille/Roubaix/Tourcoing - Programmation des 6 autres réunions de travail sur l'année 2023, co-animées par des professionnelles de la collectivité et des bénévoles. - Production d'un livrable à l'été 2023 - Réalisation d'une enquête sur la participation des enfants auprès des professionnels (Assistants familiaux et professionnels des établissements du secteur associatif) en partenariat avec la Direction Enfance Famille Jeunesse (publication des résultats en 2023) - Réalisation en juin 2022 d'une journée d'étude sur la participation des enfants en établissement et en famille d'accueil, en présence de personnes concernées.	2022-2023	Secteur associatif pour la mobilisation des enfants et la diffusion des travaux EPDSAE
Identifier une enveloppe financière destinée à soutenir des actions concrètes	- Enveloppe identifiée et budget alloué de 20 000€	2022	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022		20 000 €		
Montant engagé en 2022		5 900 €		Coût de la réalisation de l'enquête auprès des enfants et stagiaire

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de réunions	-			1
Nombre d'actions financées	-			1

Participation des enfants

L'enquête sur la participation des enfants confiés à l'ASE, menée par l'ODPE en partenariat avec l'Université de Nanterre, a été restituée lors d'une journée partenariale le 21 juin 2022, à l'EPDSAE

2 commissions réunissant les enfants et jeunes accompagnés ont été constituées :

- Une pour les 8-12 ans
- Une pour les 16-21 ans

Des supports de communication ont été créés spécifiquement et diffusées pour les constituer

En 2023 sont prévues :

Réalisation d'une journée de valorisation des productions des enfants durant les commissions

Programmation de réunions sur d'autres territoires au second semestre 2023.

Tables rondes consacrées à la participation des enfants lors des journées territoriales de l'OPDE en 2023.

CONDITIONS POUR Y PARVENIR
MESURE 12 – REPENSER LA GOUVERNANCE

RESUME DU PROJET (MESURE 12)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer l'ODPE	1er janvier 2020	Trois ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Constituer un conseil scientifique	Recrutement d'une conseillère scientifique au 1er septembre 2020 Conseil en cours de constitution, installation du Conseil Scientifique le 10 septembre 2021	2ème trimestre 2021	
Programmer et financer des recherches, études longitudinales	Travail de programmation en cours, en lien avec la constitution du Conseil scientifique et l'élaboration de conventions de partenariat avec les universités 2 recherches non académiques menées : étude sur les conduites prostitutionnelles des mineurs et étude sur la participation des enfants confiés à l'ASE Le recrutement du chargé d'études statistiques au sein de l'ODPE en septembre 2020 a permis d'avancer sur la constitution de la commission statistiques et la préfiguration d'études longitudinales.	2021-2022	Université de Lille Université catholique de Lille
Recruter trois contrats CIFFRE	Un premier projet en cours de construction avec le laboratoire Clersé de l'université de Lille sur l'aide aux aidants en protection de l'enfance. Un second projet est envisagé sur l'intervention de prévention précoce.	1er recrutement envisagé au début de l'automne 2022	Université de Lille
Organiser des journées de valorisation des recherches à destination des professionnels	Projet reporté en raison de la crise sanitaire. Organisation avec ideal co des rencontres territoriales de la protection de l'enfance en décembre 2021 sur les facteurs d'épuisement et les ressources des professionnels en protection de l'enfance. 1 webinaire organisé sur la prévention du suicide (31 14) 1 journée de formation sur les conférences familiales	Novembre/Décembre 2021 Novembre 2022	
Conduire un programme de recherche évaluative en soutien des innovations de la stratégie nationale	Travail de préfiguration des indicateurs engagé dans l'élaboration des projets, notamment celui sur les comportements sexuels problématiques. Ciblage des actions faisant l'objet d'une recherche évaluative prévu dans le cadre de la programmation annuelle de recherche.	2021-2022	
Recrutement d'une chargée de mission « Violences Intrafamiliales »	Recrutement réalisé en septembre 2022. Elaboration dans le dernier trimestre 2022 d'une feuille de route départementale de lutte contre les VIF (votée en janvier 2023) et constitution d'un Appel à Projets.	2022-2023	
Recrutement d'une chargée d'étude « Droits et participation des enfants »	Recrutement réalisé en novembre 2022. Mise en place des réunions avec les enfants, mobilisation des partenaires et définition des axes de travail avec les personnes concernées		

Mise en place de la commission ODPE « Données en protection de l'enfance »	Réalisation de 3 réunions en 2022. Commission pluri-partenariale de partage et d'analyse de données relatives à la protection de l'enfance	2022-2025	Secteur associatif, ARS, PJJ, Université de Lille, EPDSAE
Organisation de journées territoriales de l'ODPE	2 journées territoriales de l'ODPE organisées en 2022 : - Mars : Valenciennois - Octobre : Métropole Lille et Roubaix-Tourcoing	2022	Tout partenaire de la protection de l'enfance du territoire concerné

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	120 000 €	75 000 €	45 000 €	
Montant engagé en 2022	134 922 €	80 247 €	54 675 €	

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de réunions plénières et territoriales de l'ODPE	0	0 (préparation des réunions 2022)	2 réunions territoriale 3 réunions de la commission
Nombre de recherches en cours	0 (travail de programmation)	2 non académiques Préfiguration de 6 projets de recherche	4 projets de recherche en cours 4 projets de recherche en cours de construction
Production d'outils de communication dédiés aux praticiens visant la diffusion des résultats de recherche	Oui, en appui du déploiement des actions de la stratégie PE (accueil durable et bénévole, participation des enfants, consolidation de l'évaluation en CRIP)	1 rapport sur les conduites prostitutionnelles Séminaire des cadres de l'ASE Organisation des « matinales » en territoires Formation d'adaptation à l'emploi Intervention en réseau professionnel Diagnostic sur les circuits de transfert de connaissance	Poursuite des « matinales » en territoire. 2ème promotion de la formation d'adaptation à l'emploi. Finalisation du 1er cycle du séminaire des cadres à l'ASE. Interventions de chercheurs en réseau professionnels. Installation de la communauté de pratiques. Construction d'une communauté sur l'intranet pour diffuser les connaissances issues des séminaires.

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

Projets de recherche lancés en 2022 :

- *Le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité*. Projet doctoral de Laetitia Sauvage sous la direction de Thierry Malbert. Le projet a été lancé et présenté aux équipes. La phase de recueuil de données sur le territoire débutera en avril/mai 2023.
- *La participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux* – Projet de recherche avec l'université Paris Nanterre sous la direction de Séverine Euillet, maîtresse de conférences HDR. Le questionnaire a été lancé puis clôturé en septembre 2022. Les résultats sont en cours de traitement au sein de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Ils seront restitués aux services et assistants familiaux à l'automne 2023.

- *Atouts et freins à l'égard de l'Accueil Durable et Bénévole : analyse d'une approche innovante en protection de l'enfance*. Projet de recherche avec l'université de Lille sous la direction de Bernadette Tillard, professeure des universités. Une chargée d'études a été recrutée en novembre 2022 pour conduire ce projet de recherche sur les trois prochaines années.
- *Adaptation de la trousse « moi comme parent »*, développée par Suzanne Lavigueur, professeure au département de psychoéducation et de psychologie à l'université du Québec en Outaouais. Une convention de recherche est en cours de formalisation avec l'Université de Nantes pour l'adaptation scientifique de la trousse.
- *Recherche-action pour la mise en place d'un programme d'intervention en prévention précoce en PMI*, sous la direction de Thomas Saïas – sous réserve. Des partenariats wallons sont en cours de constitution pour construire une recherche de recherche-action francophone en prévention précoce.
- *Recherche-action pour l'expérimentation d'une approche centrée sur le trauma au sein de deux maisons d'enfants à caractère social* – projet de recherche avec le CHR de Lille sous la direction du Dr Nicolas Gaud. Des partenariats et pistes de financement sont actuellement explorés pour mettre en place cette recherche-action.

Projets de recherche en perspective :

- Epuisement professionnel au sein des équipes enfance, sous la direction de Maël Virat.
- Etude d'impact de la formation-action PPE – volet 1 (familles)

Construction de trois plans de transfert de connaissances et mise en place d'actions de diffusion :

- Le psychotraumatisme chez l'enfant protégé : symptomatologie, impacts et réponses à apporter
    - La première version du plan de transfert de connaissances est en cours d'expertise.
    - Une visite institutionnelle de l'institut du psychotraumatisme et d'une MECS formée au programme Pingouin-Polaris a été organisée en janvier 2023.
    - Le second semestre 2023 sera consacré à la formalisation de ce plan et au déploiement d'actions, en lien avec des partenaires belges.
- Les comportements sexuels problématiques : développement psychosexuel de l'enfant, psychotraumatisme lié aux violences sexuelles et clés d'intervention. Le guide a été formalisé en 2023. Il est actuellement expertisé par les parties prenantes et sera restitué aux équipes de terrain au printemps 2023.
- Les 1000 premiers jours : à partir des axes présentés dans le rapport.
    - La communauté de pratiques se réunit mensuellement. Elle est composée de 70 professionnels représentatifs de l'ensemble des métiers de la PMI. Un temps fort a été organisé le 27 janvier 2023. Elle est animée par la cheffe de projets 1000 premiers jours. Outre la diffusion de connaissances actualisées et l'animation de temps de réflexion pour implanter ces connaissances dans la pratique, des scientifiques de renom interviennent auprès de celle-ci pour présenter des projets de recherche ou les résultats de travaux en lien avec les sujets traités par la communauté de pratique.

Expérimentation de l'intervention relationnelle (outil d'intervention validé scientifiquement) au sein de 4 équipes de PMI. La formation a été lancée en décembre 2022 et une rencontre avec une équipe expérimentatrice en Île-de-France a été organisée en janvier 2023 Les équipes seront formées en mai 2023 par l'équipe québécoise.

Poursuite des travaux du Conseil scientifique (2 sessions/an). La dernière session a eu lieu le 6 décembre 2022. Une seconde session est planifiée en juin 2023. Le Conseil scientifique contribue actuellement à l'organisation d'une journée départementale de valorisation des recherches en protection de l'enfance, prévue à l'automne 2023.

Projets structurants prévus pour l'année 2023 :

- Organisation d'une journée départementale de valorisation des recherches en protection de l'enfance ;
- Formalisation de partenariats avec la Belgique et le Québec autour de la prévention précoce et de la prise en charge du psychotraumatisme
- Renforcement des actions de diffusion des connaissances scientifiques au sein des territoires (cycle 2 du séminaire des cadres à l'aide sociale à l'enfance, restitution des travaux de recherche, actions ponctuelles)
- Valorisation de la politique scientifique départementale (communications lors de colloques scientifiques et opérationnels de haut niveau, publications, participation à des instances de réflexion nationales)
    - Dont participation au projet Side by Side piloté par the European Social Network qui vise à capitaliser à l'échelle européenne les bonnes pratiques en matière de prévention des violences faites aux enfants
    - Dont participation à la constitution d'un réseau français des professionnels du transfert de connaissances dans le domaine sanitaire et social
- Réalisation en 2023 d'une enquête portée par l'ODPE sur les profils des enfants confiés à l'ASE du Nord. Etude d'un échantillon de 1350 enfants avec un focus sur leur parcours, leur santé et les violences dont ils ont pu être victimes.
- Mise en place d'un partenariat de recherche entre le laboratoire Scalab de l'Université de Lille, le Conseil Départemental et deux maisons d'enfants sur le psychotrauma, les troubles de l'attachement et les capacités de mentalisation. Réalisation de recherches, expérimentation de protocoles d'accompagnement et déploiement de formation sur les sites identifiés.

CONDITIONS POUR Y PARVENIR
MESURE 13 – RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

RESUME DU PROJET (MESURE 13)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la formation des professionnels	1er janvier 2020	Trois ans

ACTIONS PREVUES EN 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Accompagner systématiquement tous les professionnels au moment de leur entrée en fonction dans le service de l'Aide sociale à l'enfance	Poursuite du parcours d'accompagnement à la prise de fonction pour les travailleurs sociaux enfance engagés depuis novembre 2020. Journée d'ouverture parcours 2ème cohorte (49 TSE inscrits) Clôture et bilan du parcours de la 2ème cohorte (43 TSE formés). Ajustement du parcours d'accompagnement (contenus et format de certaines sessions). Identification des TSE à inscrire dans la 3ème cohorte (Parcours sur l'année 2023) : 56 nouveaux professionnels identifiés. Lancement des invitations pour la journée d'ouverture de la 3ème cohorte (journée programmée le 23/01/2022).	Ouverture du parcours : 27/11/2020 Janvier 2022 Novembre 2022 Octobre 2022 Octobre/Novembre 2022 Décembre 2022	ENPJJ
Accompagner et former les psychologues et les nouveaux cadres en protection de l'enfance	Création d'un réseau de psychologues intervenant auprès des enfants en danger au dernier trimestre 2021 Poursuite du séminaire à destination des cadres des Pôles Enfance Famille du département alternant sessions théoriques et accompagnement à la mise en pratique : 4 journées organisées en 2022 en présentiel.	2021-2022 Mars/Avril et Juin 2022	
Organiser une formation-action à partir du déploiement de l'album de vie pour les enfants accueillis à l'ASE	Action démarrée En préparation en lien avec l'association Laisse ton Empreinte	2021	
Renforcer la formation des assistants familiaux par la mobilisation des dispositifs innovants d'assistants familiaux ressources	Le dispositif des AFR est généralisé depuis le 1er septembre 2021 : 55 AFR recrutés au total pour le département du Nord répartis dans les 8 SAF. Mise en œuvre des ateliers sur « l'enfant victime ou auteur de violences sexuelles » avec l'URSAVS. Pour les assistants familiaux (15 max) accueillant des mineurs ou jeunes majeurs confrontés ou ayant été confrontés à ces problématiques ainsi que les assistants familiaux qui sont intéressés par ce thème et qui seraient susceptibles d'accueillir ce profil d'enfant. Groupe de travail pluri professionnel sur la mise en place d'une formation et d'un accompagnement spécifiques pour les assfam qui accueillent des tout-petits.	Sept 2021 Sept et oct 2020 / Avril 2021	PAF / SAF URSAVS / PAF / SAF

		Démarrage prévu sept 2022	
Développer les formations inter-institutionnelles en appui de la Stratégie nationale	Financement d'actions de formation interinstitutionnelles portées par les établissements et services de protection de l'enfance	A partir de 2021	Associations de protection de l'enfance

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévu en 2022	725 357 €	125 357 €	600 000 €	
Montant engagé en 2022	444 345 €	146 221 €	298 124 €	

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Turnover dans les équipes ASE dans les deux premières années de prise de fonction	ND		
Part de nouvelles embauches dans les équipes ASE par rapport aux effectifs cibles	12 %		
Part des départs dans les deux premières années	ND		
Nombre de référents embauchés en 2020 et suivi cohorte sur les deux premières années de prise de fonction	ND		
Vacances des postes dans les équipes ASE (services Enfance)	13 postes de TSE (au 01/10/2020)		
Nombre des professionnels formés	46 TSE (en cours de formation)	41 TSE formés (sur la cohorte de 46) : 1 TSE a quitté le service, 2 TSE n'ont pas suivi le parcours, 2 n'ont suivi que très partiellement le parcours.	49 TSE inscrits, 43 TSE formés (3 départs et 3 arrêts maladie ou maternité)
Nombre d'assistants familiaux formés à l'album de vie			24

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES

Mise en œuvre de la formation d'adaptation à l'emploi pour la 3ème cohorte de travailleurs sociaux enfance nouvellement embauchés au Département

Déploiement des formations interinstitutionnelles portées par les associations et établissements de protection de l'enfance en 2022 :
- « Prévenir les violences entre enfants » porté par SOS Village d'Enfants dans le Valenciennois
- « L'accrochage scolaire des enfants confiés à l'ASE » en partenariat avec le rectorat et le réseau des ambassadeurs de la résilience en Flandre (UTPAS, MECS et établissements scolaires) en juin 2022
- « L'accompagnement de l'enfant en protection de l'enfance : les enjeux de la coopération » porté par l'EPDSAE dans l'Avesnois
- « Accompagnement des droits de visite et visites médiatisées », portée par la Maison d'Enfants de Quesnoy-sur-Deûle
- Formation « Droits de l'enfant », réalisée par SOS Village d'Enfant. 4 sessions en 2022 prévues
- Formation des professionnels de la CRIP par l'ODPE sur le recueil de la parole de l'enfant victimes (60 professionnels en 2023)

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

2023

Entre l'État, représenté par Georges-François LECLERC, préfet du Nord, désigné ci-après par les termes « le préfet », Hugo GILARDI, directeur général de l'agence régionale de santé, désigné ci-après par les termes « l'ARS », Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France désignée ci-après par les termes « la rectrice » et Claude GARDANNE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord, désigné ci-après par les termes « le DTPJJ » d'une part,

Et le conseil départemental du Nord, représenté par Christian POIRET, Président du Département du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 221-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 ;

Vu la délibération DGAEFS-SG/2023/358 du Conseil Départemental du Nord en date du 9 octobre 2023 autorisant le Président du Département du Nord à signer la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 est la concrétisation de la concertation menée par le Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance entre avril et juin 2019 en lien étroit avec l'Assemblée des départements de France (ADF) et qui a associé l'ensemble des acteurs du secteur. Elle part du constat que les inégalités sociales et de santé au sein de la population française perdurent voire ont pu se creuser, et ce dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées.

L'accès de tous les enfants à la prévention en santé, le repérage des signaux faibles, la transmission et l'évaluation des informations préoccupantes, ainsi que les délais de mise en œuvre des mesures doivent également être améliorés pour mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

Politique décentralisée depuis 1983, la protection de l'enfance met en relation étroite les conseils départementaux, un fort secteur associatif, ainsi que les services nationaux et territoriaux de l'État, qui conservent des responsabilités essentielles en termes d'accès aux politiques de droit commun (santé, éducation, culture…) et de respects des droits. Les tentatives récentes pour relancer une politique volontariste de protection de l'enfance, dans la continuité de la loi du 14 mars 2016, ont permis de réaliser des progrès importants pour mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants, dans une logique de parcours cohérents et coordonnés. Plusieurs indicateurs mettent néanmoins en évidence des disparités territoriales marquées, qui ne permettent pas toujours de garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants.

La protection maternelle et infantile (PMI) quant à elle est une politique de prévention sanitaire et médico-sociale, compétence partagée de l'État, de l'Assurance maladie et des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre sur le terrain repose largement sur les missions confiées aux services départementaux de PMI sous l'autorité du président du conseil départemental. Les recommandations du rapport de Mme Michèle Peyron, députée, ont souligné le nécessaire recentrage des missions de la PMI sur le champ de la prévention. Visant à assurer à tous les enfants un accès équitable à la prévention en santé, la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 s'inscrit dans la continuité du Plan priorité prévention qui a fait des 1000 premiers jours un axe phare de la politique de santé.

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance s'articule avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le président de la République, notamment pour son engagement concernant la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance. Elle est également complémentaire du Plan de lutte contre les violences faites aux enfants annoncé le 20 novembre 2019, notamment pour les mesures visant à améliorer le travail en réseau des professionnels et à renforcer les cellules de recueil des informations préoccupantes.

La présente convention vise à définir des priorités conjointes de l'État et du Département s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Ces priorités sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le préfet, l'ARS, la rectrice, le DTPJJ et le département prennent des engagements réciproques s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Ces engagements réciproques se traduisent par la définition d'objectifs communs assortis d'indicateurs mesurables, et la mise en œuvre d'actions permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec les services de l'État, l'ARS, la rectrice, le DTPJJ et leurs partenaires et les représentants des personnes concernées.

Ce contrat fixe également les engagements de l'État et du Département sur le plan financier.

Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT

Cette contractualisation suppose une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Les engagements sont définis conjointement par le préfet, l'ARS, la rectrice, le DTPJJ et le Département dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale), les caisses de sécurité sociale (Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA)), les partenaires associatifs et les représentants des personnes concernées. Dans cette perspective, le Département s'engage à présenter la présente convention à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Le contrat signé par les parties est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

2.1. Les engagements concourant à la mise en œuvre de la stratégie

Le préfet, l'ARS, la rectrice, le DTPJJ d'une part et le département d'autre part s'accordent sur des objectifs correspondants aux engagements de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Parmi ces objectifs, six objectifs obligatoires concourent très directement à améliorer l'exercice par le Département de ses missions en matière de protection maternelle et infantile et d'aide sociale à l'enfance. Leur atteinte fera l'objet d'un suivi national renforcé.

Au-delà de ces objectifs obligatoires, suite au diagnostic territorial conjoint, les parties prenantes ont choisi de s'engager sur 11 objectifs complémentaires.

Cinq des objectifs liés à la PMI sont assortis d'indicateurs de résultat et de cibles chiffrées. Ils sont décrits en annexe du présent contrat (tableau de bord).

Le préfet, l'ARS, la rectrice, le DTPJJ et le Département s'engagent à réaliser des actions concourant à la réalisation de ces 16 objectifs. Ces actions sont listées dans le plan d'action annexé au présent contrat et décrites dans des fiches actions également annexées au contrat.

2.2. Les engagements financiers de l'État et du Département

2.2.1. Financement par l'État

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre du présent contrat, pour la réalisation des actions listées dans le plan d'action. Au titre de l'année 2023, ce soutien s'élève à un montant prévisionnel de 6 755 513 €, dont :

– 3 659 913 € au titre de la loi de finances (programme 304) et 1 100 600 € au titre du fonds d'intervention régional (FIR) versés au Département pour la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat et relevant de sa compétence ;

– 1 995 000 € au titre de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) médico-social versés aux établissements et services médico-sociaux qui concourent à l'accompagnement au titre du handicap des publics de l'aide sociale à l'enfance, et auxquels l'ARS confie la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat relevant de leur champ de compétences.

L'État notifie les moyens financiers définitifs alloués au Département au regard des crédits votés en loi de finances pour 2023, des crédits votés en loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 et du nombre de départements signataires d'un contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance en 2023.

2.2.2. Financements par le Département

Le Département s'engage à ne pas diminuer les moyens financiers qu'il consacre en propre à l'aide sociale à l'enfance et à la protection maternelle et infantile par rapport à l'année de référence 2022 et pour toute la durée du contrat.

Pour la programmation 2023, le département mobilise :

– 8 583 100 € pour contribuer à la réalisation de chaque objectif objet du présent contrat. Ces financements sont décrits dans le plan d'action et dans les fiches actions correspondantes.

ARTICLE 3 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent contrat sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État, selon une périodicité annuelle. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies par le Département, le préfet, l'ARS la rectrice et le DTPJJ.

Le Département est chargé de préparer un projet de rapport annuel d'exécution du présent contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance portant sur une période d'un an à date de signature du contrat. Ce projet contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés en s'appuyant sur le tableau de bord annexé au présent contrat. Il contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce projet de rapport est proposé au préfet et à l'ARS, puis présenté pour avis à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, avant d'être arrêté conjointement. Il fait l'objet d'une délibération départementale, transmise au préfet et à l'ARS au plus tard un an après la signature du contrat départemental. Il est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

La contribution de l'État fera l'objet de deux versements annuels au Département, l'une au titre de la loi de finances (programme 304) et l'autre au titre du FIR.

Les montants correspondants seront crédités sur le compte du Département du Nord :

Dénomination sociale : Département du Nord
Code établissement : 2259 000 1801 244
Code guichet : 00468
Numéro de compte : C5990000000-42
Clé RIB : 42
IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9900 0000 042
BIC : BDFEFRPPCCT

Au titre de la loi de finances (programme 304) :

– l'ordonnateur de la dépense est le préfet de département ;

– le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques de la Somme.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables », sous action 09 « Stratégie de prévention et de protection de l'enfance », activité 030450171901 « Contractualisation stratégie protection enfance SD ».

Les crédits versés au titre du programme 304 pourront faire l'objet d'une fongibilité entre les actions prévues par le présent contrat au sein de cette enveloppe, sous réserve d'une information préalable du préfet. Ces modifications seront inscrites au contrat lors de l'adoption de l'avenant financier annuel mentionné à l'article 5.

Au titre du FIR :

– l'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'ARS de la région Hauts-de-France;

– le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'ARS des Hauts-de-France

Les crédits versés au titre du FIR pourront faire l'objet d'une fongibilité entre les actions prévues par le contrat au sein de cette enveloppe, sous réserve d'une information préalable de l'ARS. Ces modifications seront inscrites au contrat lors de l'adoption de l'avenant financier annuel mentionné à l'article 5.

ARTICLE 5 – DURÉE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature. Il prend fin au plus tard le 31 décembre 2023.

En tant que de besoin il peut faire l'objet d'un avenant annuel en cours d'année sur les montants financiers alloués et le cas échéant sur les engagements respectifs des deux parties.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DU CONTRAT

Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux deux autres parties au plus tard le 31 décembre de chaque

année. Le Département reste soumis aux obligations résultant de l'article 3 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution du contrat.

ARTICLE 7 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de Lille après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à …, le

Le président du Département du Nord	Le préfet du Nord	Le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France
La rectrice de la région académique des Hauts-de-France		Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord

Le contrôleur budgétaire en région

Annexe 2.1 - Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2020 - Plan de financement 2023 - Département du Nord									
Mesure	**N° de l'objectif**	**Objectif**	**Actions à mettre en œuvre**	**Partenaires**	**Financements**				
						2023			
			2023		**Source de financement État**	**Département**	**État**	**Total pour l'objectif**	**Autres financements** *(Précisez la source)*
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles									
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	**1**	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	*1- développer les EPP : consolider l'articulation PMI / maternités / libéraux pour systématiser l'orientation vers la PMI des publics particulièrement vulnérables*		FIR		466 000 €	466 000,00 €	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	**2**	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	*2- Extension des suivis des BSEM par l'APESAL sur l'Avesnois et le Cambrésis*		FIR		140 000 €	140 000,00 €	
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	**3**	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	*3- Etudes épidémiologiques régionales BSEM et certificats de santé*		FIR				
	4	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	*4- Renforcement et diversification des interventions IPP en PMI* *5- Extension des IPP déléguées* *6- Expérimentation le tapis d'éveil, outil de médiation relationnelle*		FIR	1 950 000 €	369 000 €	2 319 000 €	
	5	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	*7- Accompagnement développement de l'enfant* *8- Sourire. Promotion santé orale en PMI*		FIR	29 000 €	25 000 €	54 000 €	
	12	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)			304				
Soutenir les actions innovantes en PMI	**13**	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	*9- Construction et déploiement d'un programme d'intervention à domicile 1000 premiers jours (poste chef de projet) et Diffusion de la démarche 1000 premiers jours aux acteurs de la petite enfance* *10- Crèche de prévention précoce* *11- Formation action intervention relationnelle*		FIR	125 000 €	100 600 €	225 600 €	
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures									
Renforcer les CRIP	**6**	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	*12- renforcer les équipes CRIP et leur pluridisciplinarité* *13- mise à disposition de 2 professionnels de la PJJ : un à la CRIP et l'autre au service évaluation des MNA (EMA)*	PJJ	304	2 670 000 €		2 670 000 €	100 000 €
	7	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	*14- renforcer la CRIP avec un chargé de mission pour travailler les protocoles et la communication*		304	48 000 €		48 000 €	
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	**8**	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	*15- Renforcement de la politique de contrôle et qualité de l'offre*	DDETS PJJ ARS	304	90 000 €	58 000 €	148 000 €	
	17	Mieux articuler les contrôles État / département							
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	**9**	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	*16- Dispositifs ASE / Handicap:* *SESSAD MECS, Accueil relais IME Lelandais, CAMSP bébés en accueil familial*		ONDAM	112 500 €	1 995 000 €	2 107 500 €	
Soutenir la diversification de l'offre	**19**	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	*17- Création de 600 mesures à domicile diversifiées : AEMO intensive, AEMO R, IEAD R, IEAD déléguées, comportements sexuels problématiques, AEMO avec TISF…*		304	2 640 000 €	3 185 000 €	5 825 000 €	
	20	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles	*18- Service d'accueil et d'évaluation avant orientation vers des tiers (PFS Sprene et Micro-MECS Sauvegarde du Nord)*		304		250 000 €	250 000 €	
Mobiliser la société civile	**23**	Développer le parrainage, le soutien scolaire, le mentorat …	*19- Développer le parrainage, le mentorat et soutenir la réussite scolaire des enfants confiés à l'ASE*		304	575 000 €		575 000 €	
Conditions pour y parvenir									
Renforcer la formation des professionnels	**26**	Renforcer la formation des professionnels	*20- Formations inter institutionnelles et parcours d'accompagnement des nouveaux référents enfance*	ENPJJ	PLF	290 000 €	100 000 €	390 000 €	
Soutenir la lutte contre la prostitution des mineurs	**27**	Soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs	*21- Accompagnement des professionnels et suivi de cohorte*		304	53 600 €	66 913 €	120 513 €	
Répondre aux besoins territoriaux	**29**	Réaliser un projet innovant			304 ou ONDAM				

Récapitulatifs montants totaux 2023	**Montant État sollicité**	**Montant CD**
BOP 304	3 659 913 €	6 366 600,00 €
FIR	1 100 600,00 €	2 104 000,00 €
dont report du solde des crédits FIR 2022	*385 346, 00 €*	
ONDAM	1 995 000,00 €	112 500,00 €
BOP 182 (PJJ)	100 000,00 €	

Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023

Fiches actions

Hauts-de-France
Département du Nord
Juin 2023

OBJECTIF N°1 **FICHE ACTION N°1** **Poursuivre le développement des Entretiens Prénataux Précoces**	
Département du Nord	
Direction Adjointe PMI – Direction de la Santé	
Constat du diagnostic	En 2019, 7% des femmes enceintes avaient bénéficié d'un EPP réalisé par la PMI. Les principaux freins repérés dans la mise en place des suivis PMI et la réalisation des EPP étaient notamment - Méconnaissance des missions de PMI, de ses offres de service en prévention et en soins, tant de la part des professionnels que des publics eux-mêmes (orientation vers le libéral) ; - Le taux de refus ou de porte close important suite à une proposition de VAD ou EPP (48% de refus) ; - Temps de déplacement à domicile et nombreuses portes closes qui réduisent le temps clinique des sages-femmes - Les difficultés de recrutement et les vacances de poste en PMI. Tous ces éléments participent à limiter l'accès à l'intervention précoce, dès la période périnatale, par les professionnels de PMI au profit des publics vulnérables. En 2022, ce taux a progressé à 11,2 % des femmes, grâce à l'action des sages-femmes coordinatrices et la formation des équipes.
Objectif opérationnel	Suivre en PMI 20% des femmes enceintes et systématiser l'Entretien Prénatal Précoce pour ce public
Description de l'action	Pour atteindre l'objectif fixé dans la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, il est proposé de poursuivre le travail de coordination mené par les sages-femmes. L'accès à la PMI doit s'inscrire dans le réseau des professionnels de la périnatalité et s'appuyer sur une coopération intersectorielle (maternités, libéraux, PMI) afin que l'orientation des publics particulièrement vulnérables vers la PMI soit davantage systématisée. Les sages-femmes coordinatrices développent une fonction mixte participant à l'articulation des acteurs du réseau périnatal de proximité (maternités, libéraux, PMI) et assurant un renfort pour les consultations de suivi prénatal – planification familial et VAD. Pour une couverture départementale satisfaisante 8 postes ont été créés Par ailleurs, sur le plan qualitatif, l'ensemble des sages-femmes du Département (55 professionnelles) ont été formées à l'utilisation de la méthode URKIND pour mener l'EPP.

Identification des acteurs à mobiliser	- Département - ARS - CAF, CPAM - Maternités, réseau de santé périnatale - URPS sages-femmes, Conseil de l'Ordre des sages-femmes - Médecins libéraux (généralistes et gynécologues)
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 466 000 €** - 8 postes de sages-femmes coordinatrices EPP Financement Conseil départemental (CD) :
Calendrier prévisionnel	2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Part des femmes enceintes suivies par la PMI (en VAD et en consultation prénatales-planification familiale) - Taux d'EPP réalisés par la PMI
Points de vigilance	Taux de refus / portes closes

OBJECTIF N°2 **FICHE ACTION N°2** **Améliorer le recours aux soins des enfants en aval du bilan de santé en école maternelle**	
Département du Nord	
Direction Adjointe PMI – Direction de la Santé	
Constat du diagnostic	Alors que le bilan de santé en école maternelle (BSEM) devrait offrir un levier de promotion de la santé de l'enfant, environ 30% des enfants dépistés ne bénéficient pas de suivi effectif pour la mise en œuvre de mesures correctrices face aux troubles qui pourraient constituer des entraves dans leurs apprentissages. Depuis mars 2021, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'association APESAL a réalisé le suivi de 4 159 anomalies pour 3 152 enfants repérés par les infirmier(ère)s des Maisons Nord Solidarités (MNS) du Douaisis, du Valenciennois et du sud de la métropole Lilloise (MNS du bassin minier-118 communes) lors du BSEM afin de faciliter le recours aux soins. Les familles sont accompagnées tout au long du parcours de soins. L'objectif est de s'assurer que les enfants repérés avec une anomalie lors du BSEM aient accès au diagnostic et le cas échéant aux soins : au cours des deux dernières années scolaires, 81% des dossiers suivis par APESAL ont abouti à une consultation alors que cette information n'était connue de la PMI que dans 32% des cas. Ce dispositif permet de connaître la valeur prédictive positive des dépistages réalisés par la PMI : 73% en 2021 et 69% en 2021/2022. Dans le cadre du contrat départemental prévention protection de l'enfance 2020-2022, une étude sur l'harmonisation régionale des bilans de santé en école maternelle a été initiée. Les premières conclusions recommandent, notamment, d'envisager « la mise en œuvre d'actions similaires à celles menées par APRIS et APESAL sur d'autres territoires ».
Objectif opérationnel	Etendre, aux territoires des directions déléguées du Cambrésis et de l'Avesnois, l'intervention de l'association APESAL en matière d'accompagnement des suites de BSEM (soutien du parcours de soins) avec un objectif de 80% de dossier clôturé avec suivi.
Description de l'action	Lors du BSEM réalisé par les services de la PMI, le courrier incitant à consulter un médecin est donné à la famille en cas de suspicion d'anomalie. Une proposition d'accompagnement post BSEM par APESAL est faite à la famille. Si la famille donne son accord, le suivi mis en place démarre. Dans la première phase du suivi, un courrier et un sms de relance sont envoyés à intervalles réguliers dans l'attente du retour de la fiche de liaison. Après cette période, si l'APESAL reste sans nouvelle, la cellule de suivi de l'APESAL contacte la famille par téléphone afin de faciliter, si besoin, son accès à la démarche de soins. Dans une situation de non-recours ou de renoncement aux soins par exemple, APESAL oriente vers les interlocuteurs et ressources pertinents pour garantir la réalisation effective des soins : annuaire de

	santé de l'Assurance Maladie, Mission Accompagnement Santé (MAS), réseau de professionnels…
Identification des acteurs à mobiliser	APESAL
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 140 000 €** pour les communes du Cambrésis et de l'Avesnois Financement Conseil départemental (CD) : Financements autres :
Calendrier prévisionnel	1er septembre 2023-31 aout 2024
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nombre de courriers envoyés Nombre de SMS échangés Nombre d'appels Nombre de mails Nombre de rendez-vous pris Nombre de transmission de listes de coordonnées de professionnels de santé transmises aux familles Nombre de signalements de renoncement aux soins Nombre d'échanges réalisés avec les infirmiers(ières) Nombre d'enfants sur liste d'attente Nombre de coupons réponses reçus Délai moyen d'accès aux soins après le BSEM Rapport d'activité annuel
Points de vigilance	Les interventions de l'APESAL sur les communes du bassin minier du Valenciennois, Douaisis et métropole lilloise sont encore financées par l'avenant de la Convention d'appui à la prévention et la lutte contre la pauvreté pour 2023. Seule l'extension sur l'Avesnois et le Cambrésis serait financée cette année par le CDPPE 2023.

OBJECTIF N°3 **FICHE ACTION N°3** **Analyse des études épidémiologiques régionales sur la santé des enfants**	
Département du Nord	
ARS *DAPMI – Direction de la Santé*	
Constat du diagnostic	Dans le cadre du contrat 2020-2022, deux études épidémiologiques régionales ont été initiées : - L'une à partir des données recueillies à l'occasion des bilans de santé des enfants de 4 ans en école maternelle - L'autre à partir des données recueillies à partir des certificats de santé du 8ème jour, 9ème jour et 24ème mois Les marchés ont été lancés en 2022 et l'analyse des données est en cours par les organismes retenus. Le travail d'analyse avec l'ensemble des 5 départements doit se poursuivre en 2023 afin d'aboutir à des recommandations en termes de politiques de santé et d'harmonisation des pratiques des bilans.
Objectif opérationnel	Participer à la collecte des données, la réalisation des entretiens et partager les résultats de l'étude : - Harmoniser les pratiques sur la région - Evaluer l'impact des bilans - Valoriser l'intervention de la PMI auprès du public et des professionnels de santé - Produire des livrables
Description de l'action	**Bilan 4 ans :** En 2022 : Données épidémiologiques départementales transmises à l'OR2S pour analyse et comparaison à l'échelle Hauts de France. 1er trimestre 2023 : Réalisation des entretiens des médecins départementaux, des professionnels de PMI, des professionnels de l'Education nationale, des associations APESAL et APRIS, des professionnels de l'ARS. Les entretiens familles ont débuté fin 2022. Un livrable intermédiaire doit être remis pour le comité de pilotage au 1er semestre 2023 **Certificats de santé :** 2023 : Etat des lieux des pratiques de remplissage et de remontées des certificats de santé auprès des professionnels de santé impliquées dans le remplissage des certificats, les professionnels de santé impliqués dans la remontée des certificats et les partenaires (ARS, URPS, FEMAS)

Identification des acteurs à mobiliser	ARS Directions PMI des 5 départements URPS, FEMAS
Moyens financiers prévisionnels	Pas de financement à prévoir Dépenses déjà engagées
Calendrier prévisionnel	Livrables en 2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Production des livrables Recommandations produites
Points de vigilance	

OBJECTIF N°4 **FICHE ACTION N°4** **Renforcer les interventions de prévention précoces de la PMI**	
Département du Nord	
Direction Adjointe PMI – Direction de la Santé	
Constat du diagnostic	Si tous les parents ont besoin d'être soutenus à l'arrivée d'un bébé, les familles en situation de vulnérabilité doivent bénéficier d'une attention renforcée et de dispositifs d'aide adaptés et centrés sur le développement de l'enfant et la réponse à ses besoins fondamentaux. Le contrat départemental prévention et protection de l'enfance 2020-2022 a permis la mise en place d'interventions de prévention précoce (IPP) auprès de familles vulnérables. Ces IPP ont pour objectif d'apporter une intervention renforcée de proximité auprès de ces familles. Ces interventions sont assurées par les professionnels de PMI ou sont externalisées auprès d'associations travaillant en étroite collaboration avec les services de PMI.
Objectif opérationnel	- Contribuer à l'objectif national d'atteinte, à horizon 2022, d'un taux d'au moins 15 % d'enfants bénéficiant de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables ; - Assurer, aux familles, le suivi de prévention de leur enfant défini par le Code de la Santé Publique, avec une attention particulière pour les jeunes enfants et les familles vulnérables. - Renforcer le suivi et l'accompagnement en sortie de maternité, en développant les interventions de prévention précoce (IPP) réalisées par des équipes pluridisciplinaires et centrées sur l'accompagnement du jeune enfant dans des familles vulnérables.
Description de l'action	Le dispositif est pluridimensionnel visant : - Le soutien au développement du bébé - Le soutien des interactions parents enfant - L'aide aux parents L'intervention est renforcée, à la fois par - L'intensité du travail réalisé auprès de l'enfant et de ses proches qui doit permettre une cohérence et une continuité des réponses apportées aux besoins du bébé - La pluridisciplinarité des interventions (diversité des métiers), dans un projet global à la fois social et de soins, via le recrutement d'Educateurs jeunes enfants (EJE) et psychomotriciens dans les équipes PMI

Identification des acteurs à mobiliser	- PMI - ARS - Associations - Réseau de santé périnatale OREHANE - Puéricultrices, EJE, psychomotriciens - Médecins
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 144 000 €** - *1 EJE (36 000 €) - Cambrésis* - *3 psychomotriciens (108 000 €)* **Financement Conseil départemental (CD) : 1 650 000 €** - Financement annuel 2023 de la délégation des évaluations agréments assistants maternels pour libérer du temps dans l'activité des puéricultrices et les recentrer sur les VAD
Calendrier prévisionnel	2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI - Nombre situations accompagnées dans le cadre de l'IPP - Nombre d'enfants accompagnés de façon soutenue par une équipe pluridisciplinaire
Points de vigilance	

OBJECTIF N°4 **FICHE ACTION N°5** **Etendre les interventions de prévention précoces externalisées**	
Département du Nord *Direction Adjointe PMI – Direction de la Santé*	
Constat du diagnostic	Si tous les parents ont besoin d'être soutenus à l'arrivée d'un bébé, les familles en situation de vulnérabilité doivent bénéficier d'une attention renforcée et de dispositifs d'aide adaptés et centrés sur le développement de l'enfant et la réponse à ses besoins fondamentaux. Le contrat départemental prévention et protection de l'enfance 2020-2022 a permis la mise en place d'interventions de prévention précoce (IPP) auprès de familles vulnérables. Ces IPP ont pour objectif d'apporter une intervention renforcée de proximité auprès de ces familles. Ces interventions sont assurées par les professionnels de PMI ou sont externalisées auprès d'associations travaillant en étroite collaboration avec les services de PMI. 3 associations sont engagées dans l'expérimentation, pour 10 places chacune : - Le Home des Flandres sur Roubaix - ARPE à Cambrai - Temps de Vie à Valenciennes Les premiers résultats sont encourageants. Depuis septembre 2022, le centre maternel et parental « Temps de Vie » de Valenciennes intervient en lien avec les 2 services PMI du Denaisis (Denain-Bouchain et Denain-Lourches) dans un dispositif IPP nommé « La courte échelle ». Ainsi, après 6 mois d'activité, le dispositif « La courte échelle » a effectué 17 prises en charge d'une durée moyenne de 3 mois (4 enfants de 0 à 6 mois, 2 enfants de 6 mois à 1 an, 4 enfants de 1 à 3 ans, 4 enfants de plus de 3 ans et 3 femmes enceintes), 134 visites à domicile, a organisé 30 ateliers parents-enfants et a mis en place une permanence téléphonique. Considérant l'activité développée en un semestre, les fragilités sociales du Denaisis, les orientations croissantes vers le dispositif, la bonne adhésion des familles à cette offre de service et l'excellente collaboration entre les services de PMI et les professionnelles de « la courte échelle », une extension de la capacité d'accompagnement par ce dispositif est envisagée.
Objectif opérationnel	Assurer, aux familles, le suivi de prévention de leur enfant défini par le Code de la Santé Publique, avec une attention particulière pour les jeunes enfants et les familles vulnérables. Poursuivre les projets d'IPP des 3 associations Augmenter la capacité d'accompagnement du dispositif « La courte échelle » de 10 à 20 places sur le Denaisis et ouvrir 10 places

	supplémentaires sur Tourcoing, adossées au centre maternel et parental de Tourcoing
Description de l'action	Le dispositif est pluridimensionnel visant : - Le soutien au développement du bébé - Le soutien des interactions parents enfant - L'aide aux parents L'intervention est renforcée, à la fois par - L'intensité du travail réalisé auprès de l'enfant et de ses proches qui doit permettre une cohérence et une continuité des réponses apportées aux besoins du bébé - La pluridisciplinarité des interventions (diversité des métiers), dans un projet global à la fois social et de soins.
Identification des acteurs à mobiliser	- Centre maternel et parental « Temps de Vie » de Valenciennes et Tourcoing - Home des Flandres - ARPE
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 225 000 €** *Home des Flandres : 150 000 € (année pleine)* *ARPE : 37 500 € (dernier trimestre 2023)* *Temps de Vie : 37 500 € (dernier trimestre 2023)* **Financement Conseil départemental (CD) : 300 000 €** Extension 20 mesures : 300 000 €
Calendrier prévisionnel	Conventionnement 2023 pour une activité du dispositif sur 1 an
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Nombre situations prises en charge - Distribution par âge des enfants au démarrage de la prise en charge - Durée moyenne des prises en charge - Nombre de visites à domicile - Nombre d'ateliers parents-enfants - Nombre d'appels téléphoniques lors des permanences
Points de vigilance	

OBJECTIF N°4 **FICHE ACTION N°6** **Le tapis d'éveil, objet de médiation relationnelle**	
Département du Nord	
Direction adjointe PMI – Direction de la Santé	
Constat du diagnostic	Le cumul de fragilités (financière, psychologiques, matérielles ou sociales) touche une part importante des familles Nordistes. Si tous les parents ont besoin d'être soutenus à l'arrivée d'un bébé, les familles en situation de vulnérabilité doivent bénéficier d'une attention renforcée. Elles ont besoin de vivre leur parentalité dans la bienveillance, l'accompagnement et la valorisation de leurs compétences parentales Il s'agit pour les professionnels d'être aux côtés des parents afin de les mettre en confiance pour les rendre acteurs de leur parentalité. La première rencontre avec la famille est une étape décisive dans la construction du lien de confiance, elle va déterminer les possibilités d'accompagnement futur.
Objectif opérationnel	Cette action vise à faciliter la mise en place d'une relation de confiance entre parents et professionnels de PMI via un objet de médiation relationnelle sous forme de tapis d'éveil. Il vise également à offrir un support différent pour l'observation des enfants et l'accompagnement des parents dans les visites à domicile. Cette expérimentation s'inscrit dans la complémentarité des expérimentations nationales menées à partir du sac « 1000 premiers jours » pour les nourrissons en sortie de maternité, en offrant des supports de médiation adaptés au développement des bébés un peu plus âgés. Le tapis d'éveil, espace de jeu, de lecture, est idéal pour favoriser la motricité libre. C'est un espace confortable dédié à l'enfant et qui l'accompagne pendant plusieurs années. L'action vise à : → Offrir une image positive et rassurante des professionnels de la PMI : il s'agit de s'appuyer sur un objet de médiation offert pour faciliter l'entrée en relation du professionnel PMI avec le parent → Se servir du tapis d'éveil comme support des interactions parent/ enfant et faciliter les échanges avec les parents sur les besoins fondamentaux de l'enfant. →Mobiliser un outil simple, propre à soutenir et valoriser les compétences parentales →Utiliser le tapis d'éveil comme support d'observation de l'évolution de l'enfant lors des visites à domicile

Description de l'action	Lors de la naissance d'un enfant, le professionnel de PMI propose une visite au domicile de la famille pour présenter l'offre de service, se présenter en tant que référent du secteur. Offrir un tapis d'éveil peut constituer un moyen de médiation intéressant en particulier chez les publics qui ne procèderaient pas spontanément à ce type d'acquisition. Cette première rencontre permet aux professionnels de présenter les missions et l'offre de service PMI. Elle pose l'éventualité d'un accompagnement futur si nécessaire. Lors de chaque rencontre, le tapis d'éveil constitue un support à double fonction : - observation de l'évolution développementale de l'enfant - soutien des interactions parent/enfant et de la fonction parentale
Identification des acteurs à mobiliser	Puéricultrices de PMI
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 0 € (financement 2022) Financement Conseil départemental (CD) :
Calendrier prévisionnel	Lancement du marché à l'été 2022. Notification en fin d'année 2022 Février 2023 : élaboration de la méthodologie d'intervention et d'évaluation Livraison des tapis d'éveil : juin 2023 Déploiement à compter de juillet 2023 avec une expérimentation annuelle avec un premier bilan à 6 mois, pour une remontée à l'ARS des premiers impacts évalués en décembre 2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Evolution du nombre de visites post natales réalisées Nombre de visites facilitées par la dotation du tapis d'éveil Baisse du nombre de portes closes Retours sur la qualité des observations développementale de l'enfant et l'évaluation des interactions parentales par les professionnels
Points de vigilance	

OBJECTIF N°4 et 5 **FICHE ACTION N°7** **Améliorer l'accompagnement du développement de l'enfant en PMI**	
Département du Nord	
Direction Adjointe PMI – Direction de la Santé	
Constat du diagnostic	La mise à jour de l'article L2112-2 du Code de la Santé Publique en février 2022 met l'accent sur le développement de l'enfant « […] actions de prévention et de dépistage des troubles du développement physique ou psychoaffectif, des troubles du neuro-développement et des troubles sensoriels ainsi qu'aux actions de promotion des environnements et comportements favorables à la santé. Il oriente, le cas échéant, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées ». Avant que de tels troubles soient caractérisés, le service de PMI est en première ligne pour prévenir et dépister des décalages de développement. Les professionnels PMI interviennent auprès des parents afin de les guider dans le prendre soin de leur enfant. La PMI du Nord a recruté récemment deux psychomotriciennes afin de renforcer les actions de soutien parental, un troisième professionnel sera recruté en juillet.
Objectif opérationnel	• Améliorer les interventions des professionnels de PMI dans le domaine du développement de l'enfant
Description de l'action	Elaboration d'un cahier des charges de formation des professionnels de terrain : groupe de travail associant des professionnels de PMI de terrain, notamment les psychomotriciennes et les partenaires de la PMI Elaboration d'un dossier de ressources documentaires interne à la PMI (y compris vidéos) sur les troubles du développement. Création de flyers sur le développement de l'enfant (groupes de travail): • à destination des professionnels • à destination des familles (en mode FALC) Acquisition de mallettes supplémentaires « Sensory Baby test » permettant le dépistage de troubles du développement, notamment lors du bilan de 2 ans (45 mallettes ont déjà été livrées lors d'une première commande, mais le retour des sites est que ce nombre est insuffisant).
Identification des acteurs à mobiliser	Professionnels de PMI (puéricultrices, médecins, psychomotriciens) Partenaires : CAMSP, Neurodev, PCO Professionnel habilité FALC

Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 25 000 €** Mallettes sensory baby test : 1 mallette supplémentaire pour chacun des 45 sites = 25 000 euros **Financement Conseil départemental (CD) : 14 000 €** Flyers : 14 000 euros (graphisme, impression, rémunération du professionnel habilité FALC)
Calendrier prévisionnel	Second semestre 2023 : Rédaction du cahier des charges formation Création des flyers Commande des mallettes sensory baby test
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nombre de réunions cahier des charges/livrable cahier des charges Nombre de réunions création flyers/livrables flyers Nombre de bilans de 2 ans réalisés en PMI, prévalence des dépistages positifs des décalages de développement et troubles sensoriels repérés en consultation infantile (si base de données exploitable)
Points de vigilance	

OBJECTIF N°5 **FICHE ACTION N°8** **SOURIRE : Promotion de la santé orale en PMI les 1000 premiers jours** **Co-construction d'une intervention éducative**	
Département du Nord	
Direction Adjointe de la PMI – Direction de la Santé	
Constat du diagnostic	Dans le Nord, les bilans de santé en école maternelle réalisés en 2021/2022, montrent que 12 % (N=1894) des enfants présentaient au moins une lésion carieuse. Sur les 5 832 lésions carieuses recensées, 81% n'étaient pas soignées. Par ailleurs, le phénomène des « bébés Coca » et plus généralement la consommation importante de sucre chez l'enfant est médiatisée depuis quelques temps. Les risques sanitaires liés aux lésions carieuses non prises en charge sont, notamment, la survenue de douleurs et d'infections (allant jusqu'à la mise en jeu du pronostic vital dans les cas graves) qui contribuent à perturber le sommeil et l'alimentation de l'enfant, la perturbation de l'élocution, la perturbation de la croissance des maxillaires. Sur le long terme, le risque de développer de nouvelles lésions carieuses sur les autres dents temporaires et sur les dents permanentes augmente fortement. Par ailleurs, il a été mis en évidence que la maladie carieuse non traitée perturbe la croissance générale et le développement de l'enfant. La prise en charge de la maladie carieuse chez le jeune enfant est doublement marquée par les inégalités sociales d'accès aux soins bucco-dentaires, notamment par le fait que peu de chirurgiens-dentistes acceptent de prendre en charge les jeunes enfants dans leur patientèle. Les professionnels de PMI, à l'instar des professionnels libéraux, prodiguent des conseils de prévention bucco-dentaire. Afin d'adapter et de renforcer l'intervention éducative des professionnels de PMI auprès des parents de jeunes enfants, le projet SOURIRE consiste à mettre en place une recherche-action.
Objectif opérationnel	• Contribuer à diminuer la prévalence de la maladie carieuse infantile • Promouvoir des comportements favorables à la santé orale (alimentation, hygiène orale, recours aux soins…) • Construire un flyer PMI concernant la santé orale à remettre aux enfants et leurs familles • Co-construire une intervention éducative adaptée à la PMI et à son public
Description de l'action	Flyer PMI : mise en place d'un groupe de travail PMI en associant des personnes habilitées FALC et le CHU de Lille. Graphisme. Impression. Distribution. La première étape de co-construction de l'intervention éducative se déroulera par le biais d'entretiens individuels semi-directifs auprès des

	professionnels de la PMI (soignants et non soignants) pour connaître leurs besoins et les contraintes qui s'imposeront à cette intervention (moyens humains, matériels et organisationnels) afin de dresser un état des lieux précis sur le territoire. La deuxième étape sera constituée d'entretiens semi-directifs auprès des usagers (familles) qui consultent dans ces structures de PMI dans le but d'identifier leurs besoins et les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien avec la santé orale (la leur et celle de leur (futur) enfant). La dernière étape sera une étape de synthèse (co-construction) des besoins et contraintes des différents acteurs par le biais de groupes de discussion (focus group) de 6 à 10 personnes précédemment interrogées (phase 1 et 2) et volontaires pour participer aux focus-groups (2). Il s'agira d'aboutir à une proposition d'intervention. La définition de cette intervention éducative est un préalable à un essai clinique qui constituera la deuxième phase de la recherche action. Un essai clinique en stepped-wedge (étude randomisée en grappes avec permutation séquentielle) sera mis en place pour comparer deux groupes : les puéricultrices de PMI ayant été formées à l'intervention éducative renforcées qui donneront une information de santé orale aux parents et un second bras où les puéricultrices de PMI donneront l'information habituelle. La présence de lésions carieuses sera secondairement évaluée chez les enfants à 2 et 3 ans et comparée en fonction des bras d'inclusion (protocole en cours de finalisation).
Identification des acteurs à mobiliser	Université de Lille, CHU de Lille, Laboratoire Éducations et Promotion de la Santé LEPS UR3412, (Université Sorbonne Paris Nord) : • Dr CRAQUELIN Marie, Chef de Clinique des Universités – Assistant Hospitalier en Odontologie pédiatrique, Pré-Doctorante en Santé Publique, Investigateur principal du projet SOURIRE. • Dr MARQUILLIER Thomas Maître de Conférences des Universités – Praticien Hospitalier en Odontologie pédiatrique, Encadrant de la recherche. PMI 59 : • Cheffe de projet du programme PMI "parcours 1000 premiers jours" • Responsable de service prévention et protection infantile participation à l'élaboration du protocole, appui à la mise en œuvre de l'étude (communication auprès des directions territoriales de PMI) • Professionnels de terrain Professionnel habilité FALC
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 0 €** **Financement Conseil départemental (CD) : 15 000 €**

Calendrier prévisionnel	**Flyer** Second semestre 2023 : mise en place du groupe de travail/stratégie de diffusion/ contact graphiste/impression/distribution **Co-construction Intervention éducative** Mai à octobre 2023 : Prise de contact entre partenaires, bibliographie, construction des guides d'entretien. Octobre 2023 : Décision sur le projet ; finalisation du guide : pré-test auprès des différents acteurs. Novembre à décembre 2023 : Réalisation des différentes démarches éthique et réglementaire : soumission du protocole au Comité d'Ethique du LEPS et déclaration de la recherche auprès de la CNIL. 1er semestre 2024 : Début des investigations, réalisation des entretiens individuels auprès des familles, des intervenants et réalisation des groupes de discussion. 2e semestre 2024 : Fin des retranscriptions des entretiens et analyses de ces derniers. Identification et design de l'intervention à mettre en place. *Le calendrier est susceptible d'être légèrement adapté en fonction des contraintes institutionnelles et de terrain.*
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	**Flyer :** Nombre de réunions (présentiel ou format hybride) du groupe de travail/ participants au groupe de travail/Création du flyer **Programme d'intervention éducative** : nombre d'entretiens réalisés/étapes d'élaboration du programme/valorisation scientifique du projet (articles scientifiques, communications)
Points de vigilance	Maintenir la pluralité des acteurs tout au long du projet afin de tendre vers une intervention la plus adaptée au terrain.

OBJECTIF N°4 **FICHE ACTION N°9** **Déploiement du programme 1000 premiers jours**	
Département du Nord *Direction adjointe PMI – Direction de la Santé*	
Constat du diagnostic	Comme l'ont montré recherches récentes, par exemple celle menée sur le territoire de Lunéville, les enfants qui bénéficient d'un programme de visite à domicile au retour de la maternité ont plus de chances de développer des liens d'attachements de qualité, de grandir en bonne santé, d'être éveillés A partir des apports de cette recherche, le déploiement des visites à domicile en sortie de maternité, dont bénéficient trop rarement les familles les plus vulnérables, permettrait d'éviter la constitution de fragilités durables. Dans le Nord, ce déploiement s'appuie sur le programme « 1000 jours pour la santé » mené par la FHU, consacré aux facteurs de risque et de résilience durant la période des 1000 premiers jours de la vie, qui étudie notamment les effets du mode de vie (allaitement, nutrition, activité physique) et du bien-être sur la santé de l'enfant.
Objectif opérationnel	Accompagner le transfert de connaissances scientifiques liées à l'approche des 1000 premiers jours (professionnels du département et partenaires) Améliorer le parcours 1000 premiers jours en structurant la coordination territoriale des acteurs de la périnatalité et de la petite enfance Construire et déployer un programme d'intervention au domicile des familles, validé scientifiquement et adapté au territoire
Description de l'action	Structuration du programme de transfert de connaissance : - Construction et animation de « communauté de pratiques » - Organisation de temps forts partenariaux sur les territoires - Construction d'un guide sur l'accompagnement professionnel - Définition d'un socle de connaissance 1000 premiers jours à destination des modes d'accueil petite enfance - Expérimentation du « sac 1000 premiers jours » en PMI - Organisation d'une conférence sur burn out parental en octobre 2023 - Organisation de 4 sessions d'informations sur le repérage du retrait relationnel chez le bébé en 2023 Amélioration de la coordination territoriale des acteurs des 1000 premiers jours - Animation de comités territoriaux « 1000 premiers jours » - Construction d'un comité des usagers pour développer une offre de service et des modalités de contact adaptées aux besoins des familles

	Construction d'un programme d'intervention au domicile des familles, validé scientifiquement et adapté au territoire - Mise en place d'un suivi scientifique et d'une évaluation en partenariat avec le projet Fédératif Hospitalo-Universitaire (FHU) "1000 jours pour la santé" (Laurent Storme).
Identification des acteurs à mobiliser	- Département - ARS - Associations - FHU 1000 jours
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 80 600 € (FIR)** - 1 chef de projet (70 000 €) - Conférence sur le burn out parental (200 à 300 participants) avec les Dr ROSKAM et MIKOLAJCZAK du Training Institute for Psychologie and Health de Louvain en octobre 2023 : 3 000 € - 4 sessions d'informations sur le repérage du retrait relationnel chez le bébé (300 à 400 professionnels) en 2023 avec HUMAGOGIE : 7 600 €
Calendrier prévisionnel	2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Nombre d'actions menées et de professionnels touchés par la démarche de sensibilisation et de coordination - Taux de femmes suivies en sortie de maternité - Nombre de VAD réalisées en sortie de maternité
Points de vigilance	

OBJECTIF N°13 **FICHE ACTION N°10** **Crèche de prévention précoce**	
Département du Nord	
DAPMI – Direction de la santé	
Constat du diagnostic	Pour mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables, présentant des risques de troubles du développement et prévenir l'installation de ces troubles, de nouvelles offres d'accompagnement spécifiques doivent être développées, en prévention. Dans le cadre du contrat 2020-2022, le Département avait soutenu la création d'une crèche de prévention précoce à Lille. Le projet bénéficie aussi du soutien financier de l'ARS et de la CAF, hors contrat protection de l'enfance. En 2023, le Département souhaite renouveler son soutien à cette structure innovante pour pouvoir poursuivre son évaluation de l'impact sur le développement des enfants.
Objectif opérationnel	Soutenir cette structure innovante, unique en France qui associe dans un même lieu une crèche et une unité de soins. Elle s'adresse à toutes les familles et favorise la mixité sociale. Sa particularité est de conjuguer une solution de garde classique avec une prise en charge très précoce d'enfants à risque important de troubles du développement. Le service vise à prévenir, repérer et prendre en charge les troubles du développement de l'enfant et, en parallèle, à accompagner ses parents vers une parentalité en mesure de repérer et de satisfaire ses besoins fondamentaux.
Description de l'action	Le dispositif associe un accueil en « crèche classique » cinq jours par semaine et un accompagnement thérapeutique du bébé et de sa famille (visites à domicile pluri-hebdomadaires, groupes thérapeutiques parent-enfant, soins précoces de soutien au développement). La structure propose 20 places au total : - 10 places pour l'accueil d'enfants dits « sans besoin spécifique » - 10 places réservées à des enfants identifiés à risque et relevant d'un suivi de prévention précoce (PMI, CAMSP) La structure s'appuie sur un lieu qui permet la communication entre le multi-accueil « Rigolo comme la vie » et l'espace soins du CAMSP. Les locaux sont contigus et les enfants en soins passent d'un lieu à l'autre selon le planning de leur accompagnement. L'équipe thérapeutique comprend des psychologues, psychomotriciens, éducateurs, infirmier et pédopsychiatre. Par ailleurs, une étude est initiée en parallèle pour évaluer les bénéfices pour les enfants et les familles suivis, avec l'appui d'un cabinet extérieur

Identification des acteurs à mobiliser	CAF ARS Département Sauvegarde du Nord (CAMSP Lebovici) Rigolo comme la Vie
Moyens financiers prévisionnels	**Département du Nord : 100 000 €**
Calendrier prévisionnel	Poursuite de l'action et de l'étude sur 2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nombre d'enfants accueillis en crèche et bénéficiant de soins et d'un accompagnement renforcé Evaluation des effets des soins, suivi des enfants dans le cadre de bilans de santé réguliers
Points de vigilance	

OBJECTIF N°13 **FICHE ACTION N°11** **Expérimenter l'intervention relationnelle pour soutenir l'attachement sécure et développer les pratiques parentales favorables au développement de l'enfant**	
Département du Nord *Direction adjointe PMI – Direction de la Santé*	
Constat du diagnostic	Les professionnels de PMI accompagnent les familles dans le cadre d'intervention de prévention précoce (IPP) formalisées depuis 2019. A ce jour aucun outil spécifique n'est mis en place pour soutenir les pratiques parentales favorisant l'attachement sécurisant et donc un meilleur développement de l'enfant. L'intégration de l'intervention relationnelle dans le dispositif IPP permettrait d'augmenter la qualité de l'intervention en favorisant l'attachement sécurisant.
Objectif opérationnel	Permettre aux professionnels de PMI de repérer les difficultés relationnelles en lien avec le type d'attachement de l'enfant et de les moduler en soutenant les pratiques favorables dans le cadre des IPP
Description de l'action	Formation de deux équipes PMI d'expérimentation à l'intervention Relationnelle. Déploiement d'un programme de 8 rencontres à domicile ou au sein des services de PMI de 90 minutes, intégrant un temps d'échange avec les parents, un temps de jeu choisi en fonction du type d'attachement de l'enfant, avec une observation Vidéo et un temps d'analyse partagée avec les parents grâce à la rétroaction Vidéo. Mise à jour juin 2023 En 2022-2023, les professionnels de trois services de PMI (Bergues-Coudekerque/Maubeuge-Jeumont/Sin le Noble-Guesnain-Aniche) ont été formés au programme d'intervention relationnelle fondé sur la théorie de l'attachement par l'équipe du Pr Cyr. Le matériel nécessaire à la rétroaction vidéo sera prochainement commandé. Le rationnel scientifique du programme Intervention relationnelle a été élaboré auprès de populations suivies en protection de l'enfance. Ce programme est expérimenté pour la première fois dans un service de prévention. En conséquence, il est nécessaire de créer des supports adaptés de communication avec les familles et de faire une évaluation approfondie de ce programme à la fois sur le versant processus d'implémentation et sur les impacts observables sur les enfants, les parents et la relation.

Identification des acteurs à mobiliser	<u>Pour l'acquisition du matériel de vidéo / règles de stockage des données</u> : Service informatique du Département, Délégué RGPD <u>Pour les supports de communication</u> : Service de communication du Département Cheffe de projet du programme PMI "parcours 1000 premiers jours"- Direction adjointe de la PMI 59 <u>Pour l'évaluation du programme appliqué à la prévention:</u> • Equipe de recherche du Pr Chantal CYR titulaire de la Chaire de Recherche du Canada sur l'attachement et le développement de l'enfant. • Cheffe de projet du programme PMI "parcours 1000 premiers jours"- Direction adjointe de la PMI 59 • Responsable du Service prévention et protection infantile - Direction adjointe de la PMI 59 • Directrice de projets, conseillère scientifique - Direction Générale adjointe enfance famille santé • Service pilotage Direction de la santé • Equipes de PMI
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 20 000 €** • Contribution à l'acquisition du matériel de rétroaction vidéo (ordinateurs surfaces) : 10 000 € • Supports de communication : 5 000 € (graphisme/impression) • Aide méthodologique par l'équipe canadienne pour l'élaboration du protocole : 5 000 € **Financement Conseil départemental (CD) : 25 000 €** • Contribution à l'achat du matériel 20 000 € • Analyse et l'interprétation des données, la relecture du rapport d'évaluation - Rédaction d'un article scientifique : 5 000 €
Calendrier prévisionnel	• Eté 2023 : test - acquisition matériel, rédaction du protocole d'évaluation, construction des tableaux de recueil des données, élaboration des supports de communication auprès des familles • Septembre 2023 : démarrage des interventions auprès des familles • Décembre 2023 : 1er bilan - point sur l'activité tous les 4 mois. • septembre 2025 : analyse des données de l'évaluation • octobre 2025 : rédaction du rapport • novembre 2025 : rédaction article scientifique (exemple RESP) / proposition communications en congrès

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	• Acquisition du matériel de vidéo • Création des supports de communication • Protocole d'évaluation • Outils de recueil de données • Nombre de sites déployant l'activité IR en service de PMI • Rapport d'évaluation • Soumission d'articles / communications orales
Points de vigilance	Outil innovant nécessitant une adaptation des pratiques avec utilisation de support vidéo respectant la réglementation RGPD. Envisager la formation de professionnels relais à l'issue de l'expérimentation.

OBJECTIF N°6,7,8 et 17 **FICHE ACTION N°12 à 15** **Renforcer les évaluations des situations préoccupantes et les contrôles des établissements et services**	
Département du Nord	
CRIP – Pôle Etablissements	
Constat du diagnostic	L'évaluation des situations préoccupantes (IP) des enfants en risque ou situation de danger est une mission complexe, rendue plus difficile encore par les caractéristiques d'un Département hors normes - augmentation constante du nombre d'IP recueillies : 7500 IP en 2019 à plus de 9 000 en 2023 (estimation) - un pilotage complexe de la CRIP (7 équipes dédiées en territoires/45 services territoriaux d'action sociale/ 6 ressorts judiciaires) - des ressources médicales limitées - une articulation avec les UAPED à construire Le contrat 2020-2022 a permis de renforcer les équipes CRIP, avec le soutien de l'Etat, notamment en développant la pluridisciplinarité des professionnels. Il s'agit de poursuivre ces orientations qui ont permis d'améliorer la qualité des évaluations produites. Par ailleurs, le contrat 2020-2022 a permis de développer la politique de contrôle des lieux d'accueil et services de protection de l'enfance, selon une programmation annuelle établie en concertation avec les services de l'Etat et les magistrats. Des contrôles supplémentaires sont mis en œuvre dès que des alertes sur le fonctionnement des services sont portés à la connaissance du Département. La procédure restant toutefois lourde, un travail doit être engagé en concertation avec les partenaires institutionnels pour diversifier encore les modalités de contrôles et suivi des établissements et services.
Objectif opérationnel	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour optimiser la qualité des évaluations dans le délai de trois mois par évaluation Organiser le concours de professionnels hospitaliers (médecins, infirmiers, en pédiatrie, médecine légale, pédopsychiatrie) pour renforcer la pluridisciplinarité des IP, notamment par le partenariat avec les UAPED Adapter l'évaluation à la situation des tout-petits, expérimenter la présence d'EJE dans les équipes dédiées Finaliser le protocole IP, s'assurer qu'il prenne en compte toutes les situations pouvant mettre en danger l'enfant et renforcer la coordination avec les partenaires. Actualiser et adapter la politique de prévention et de lutte contre les violences institutionnelles

Description de l'action	Renforcement des équipes et soutien à la pluridisciplinarité des évaluations préoccupantes : - recrutement d'EJE, médecin, infirmières, … en CRIP - poursuite de l'expérimentation des évaluations menées par les services de milieu ouvert et investigation en lien avec la CRIP - soutien du département au fonctionnement des UAPED (mise à disposition d'un professionnel par UAPED ou financement d'un poste) pour faciliter la mobilisation de ces unités dans le cadre de l'évaluation des IP - poursuite de la mise à disposition d'un professionnel de la PJJ à la CRIP et d'un professionnel de la PJJ au service d'évaluation des mineurs non accompagnés Par ailleurs, le protocole IP devra être finalisé et signé. Prévenir les violences institutionnelles suppose d'augmenter les contrôles dans les différents lieux d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : établissements, services et familles d'accueil. Concernant les familles d'accueil, la procédure ERDAF sera renforcée grâce à la création d'une équipe départementale dédiée. Pour développer les contrôles sur un périmètre ESMS élargi, développer les 6 modalités de contrôle suivantes (dont 5 sont réalisées en binôme) et étudier les pistes de simplification de ces procédures : - Contrôles de dysfonctionnement en fonction des impératifs ; - Contrôles de fonctionnement conjoints avec les services de l'Etat (PJJ, DDCS et ARS) selon une programmation annuelle ; - Contrôles de fonctionnement en interne - Contrôles de partenariat - Contrôles d'activité - Contrôles de probité, comprenant la consultation du casier judiciaire (B2), du Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou violentes (FIJAIS) et du Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Terroristes (FIJAIT), en lien avec les travaux en cours à la DGCS
Identification des acteurs à mobiliser	- Département / CRIP - ARS / Médecins hospitaliers (pédiatres, légistes, pédopsychiatres) - Education nationale - Cour d'appel de Douai et TGI (siège et parquet) - UAMJP - UAPED - Département (pôles établissements et accueil familial de la DEFJ) - Etablissements : ESMS nordistes dédiés à la protection de l'enfance (220 sites), structures d'accueil pour MNA (70 sites),

	établissements belges (12 sites), Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (13 structures) - PJJ - DDCS
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat :** **-** responsable du service contrôle et qualité de l'offre : 58 000 € **Financement Conseil départemental (CD) :** - soutien et renfort des équipes CRIP : 2 600 000 € - chargé de mission CRIP (protocole) : 48 000 € - soutien aux UAPED : 1 poste / UAPED ou 70 000 € par unité : 70 000 en 2023 - équipe dédiée ERDAF (6 postes en 2024 – 2 postes en 2023) : 90 000 € **Financement Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) :** - 2 postes : 100 000 €
Calendrier prévisionnel	Poursuite des projets sur 2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nombre d'IP reçues Taux d'IP évaluées sous 3 mois Nombre d'EJE, infirmières puéricultrices, psychologues formés en CRIP Nombre de contrôles réalisés / types de contrôles Nombre de recommandations produites
Points de vigilance	Déploiement des UAPED et mise en conformité au protocole national en cours (Lille, Roubaix et Dunkerque). Le territoire n'est pas encore couvert

OBJECTIF N°9 **FICHE ACTION N°16** **Dispositifs adaptés ASE / Handicap**	
Département du Nord	
ARS – Direction de l'offre médicosociale *Département – Pôle Etablissements*	
Constat du diagnostic	Les délais d'attente en CAMSP, CMPP, ITEP, IME ou SESSAD, ainsi que d'une manière plus générale de prise en charge pédopsychiatrique ou d'accès à un accompagnement adapté dans le champ médico-social sont souvent très longs, en particulier pour les enfants confiés à l'ASE alors même que ces enfants ont pour la plupart été exposés à des situations de violence et de négligence. Ces maltraitances ont un impact direct sur leur développement, leurs capacités d'apprentissage, leur capacité à gérer les émotions et les relations. Le risque est grand de voir ces enfants évoluer vers le handicap, les conduites violentes, etc… Un tiers environ des enfants confiés à l'ASE est par ailleurs reconnu en situation de handicap Ces constats doivent être pris en compte pour mieux répondre aux besoins de soins des enfants confiés à l'ASE et prévenir la dégradation de leurs situations en répondant mieux à leurs besoins fondamentaux, dès le plus jeune âge.
Objectif opérationnel	Expérimenter des réponses innovantes pour l'accompagnement des enfants protégés en situation de handicap ou pouvant évoluer vers le handicap - Organiser des temps d'accueil relais pour des enfants accueillis la semaine en IME et soutenir leurs accueillants - Intégrer une équipe SESSAD en maison d'enfants pour renforcer les moyens et la pluridisciplinarité des approches. Mobiliser ces professionnels dans l'accompagnement quotidien des enfants confiés. - Mobiliser les CAMSP dans le cadre d'une intervention spécifique pour les bébés en souffrance confiés à l'ASE et accueillis chez les assistants familiaux
Description de l'action	Extensions de SESSAD adossés à des MECS, pour un volume total de 55 places (Valenciennois, métropole lilloise, Cambrésis et Avesnois) Financement de 4 places d'accueil « relais » intégrées à l'IME de Villeneuve d'Ascq (Papillons blancs de Lille). Mise à disposition d'un ETP éducateur de l'IME pour réaliser de l'étayage auprès des accueillants. 3 extensions de CAMSP venant en étayage des assistants familiaux du Département, pour un volume total de 45 places, sur les territoires de Lille, Hazebrouck et Avesnois.
Identification des acteurs à mobiliser	ARS / direction offre médicosociale

	SESSAD / MECS : ALEFPA, Traits d'Union, Sauvegarde du Nord, GAP, APEI du Valenciennois Répit : Papillons Blancs de Lille – IME Lelandais CAMSP : APEI d'Hazebrouck, CH Sambre Avesnois, Sauvegarde du Nord
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 1 995 000 € (ONDAM)** - SESSAD : 1 105 000 € - CAMSP : 450 000 € - Accueil relais IME : 440 000 € **Financement Conseil départemental (CD) : 112 500 €** - 20 % du budget des places de CAMSP créées
Calendrier prévisionnel	Poursuite des projets sur 2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Indicateurs quantitatifs - Nombre d'enfants adressés/an - Nombre d'enfants admis dans l'année - Nombre d'enfants pris en charge/an - Age des enfants à l'arrivée - Nombre d'interventions réalisées pour ces enfants (dont à domicile) - Durée moyenne de l'intervention - Nombre d'enfants sortis par type d'orientation et leur âge - Nombre de réunions de concertation avec les partenaires, principalement avec l'ASE dans le cadre du PPE - Nombre d'actions de sensibilisation et de formation mises en place pour les professionnels des MECS et/ou familles d'accueil Indicateurs qualitatifs - Nombre et évaluation qualitative des situations de rupture du fait des difficultés comportementales de l'enfant - L'appréciation des MECS et/ou familles d'accueil par le biais d'un questionnaire spécifique - L'appréciation des parents par le biais d'un questionnaire spécifique
Points de vigilance	

OBJECTIF N°19 **FICHE ACTION N°17** **Diversifier l'offre de protection de l'enfance à domicile**	
Département du Nord	
Pôle Etablissements	
Constat du diagnostic	Le caractère trop peu intensif des mesures d'aide éducative ne permet pas de répondre aux besoins spécifiques de jeunes enfants, en particulier dans les situations de négligences. Sans la continuité et l'intensité d'un accompagnement pluridisciplinaire de la famille, centré sur les besoins du bébé, le risque existe d'une perte de chance en terme de capacité de l'enfant, voire d'une évolution vers le handicap dans les cas les plus graves. D'où la nécessité de mobiliser des approches spécifiques et intensives dans l'aide à domicile pour les très jeunes enfants. La prévalence des abus sexuels dans la population des enfants confiés à l'ASE semble extrêmement importante bien que ces violences soient rarement identifiées dans les motifs des décisions de protection. Les enfants exposés à ces violences précoces manifestent dans les institutions, en particulier chez les assistants familiaux des troubles du comportement et conduites sexuelles inadaptées, voire violentes qui peuvent mettre en danger d'autres enfants et dans tous les cas, compromettre leur développement. Un accompagnement spécifique doit être expérimenté dans ces situations pour garantir l'accès aux soins de ces enfants et renforcer leur prise en charge Le CDPPE 2020-2022 a permis de créer une nouvelle offre d'accompagnements spécifiques et renforcés sur le territoire : - 80 mesures d'AEMO / IEAD renforcées, dédiées aux 0-6 ans - 2 services d'accompagnement des enfants aux comportements sexuels complexes, portées par la Sauvegarde du Nord et l'AAES Face à l'augmentation des besoins, le Département du Nord a créé par ailleurs en 2022, 139 mesures d'intervention renforcée à domicile supplémentaires, portant à 1 240 mesures d'AEMO / IEAD R la capacité totale du dispositif. Les demandes étant encore nombreuses, pour éviter tout délai d'attente dans la mise en œuvre, il est nécessaire de poursuivre encore le développement engagé. C'est pourquoi, par son appel à manifestation d'intérêt de février 2023, le Département a sollicité la création de 500 mesures supplémentaires d'intervention à domicile. Au-delà de l'AEMO renforcée, l'AEMO « classique » doit également pouvoir être étayée et diversifiée pour s'adapter aux besoins des enfants et des familles et garantir un meilleur niveau de protection. Des mesures plus intensives ont été proposées par les services d'AEMO sur la métropole et le Douaisis.

	Par ailleurs, il est proposé de faciliter le recours des services AEMO aux interventions de TISF et AVS sur l'ensemble du territoire, en leur dédiant des heures financées par le Département directement auprès des associations d'aide à domicile.
Objectif opérationnel	Poursuivre le développement et la diversification de l'offre d'accompagnement à domicile en protection de l'enfance : AEMO et IEAD renforcées, AEMO « intensives », IEAD déléguées
Description de l'action	**Créer 600 mesures supplémentaires en 2023 :** - 364 mesures d'AEMO / IEAD renforcées - 125 mesures d'AEMO « intensives » (Métropole et Douaisis) - 111 mesures d'IEAD déléguées au secteur associatif (Cambrésis, Avesnois, Flandre) - 10 places supplémentaires au service d'accompagnement des mineurs au comportement sexuel problématique (CSP) **Prévoir une enveloppe d'heures TISF-AVS dédiées aux AEMO** dans l'activité des services d'aide à domicile : 19 500 heures **Mise en œuvre des 150 mesures d'AEMO R / IEAD R créées dans le cadre du plan d'urgence 2022 par le Département.**
Identification des acteurs à mobiliser	- **AEMO R / IEAD R** : - Apprentis d'Auteuil (+ 12), AGSS (+ 50), ARPE (+ 6), Traits d'Union (+ 32), SPReNe (+ 30), Temps de Vie (+ 72), SOS Village d'Enfants (+ 24), EPDSAE (+ 12), Sauvegarde du Nord (+ 126) - **AEMO « intensives »** : AGSS (+ 125) - **IEAD déléguée**s : AGSS (+ 25), Sauvegarde du Nord (+ 50), Traits Union (+ 36) - **Comportements sexuels problématiques** : Sauvegarde du Nord - **TISF-AVS / AEMO** : les 13 associations d'aide à domicile, la Sauvegarde et l'AGSS
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 3 185 000 €** - 364 AEMO-IEAD R : 1 900 000 € (sur 4 mois) - 125 mesures d'AEMO intensives : 785 000 € (sur 1 an) - Enveloppe d'heures TISF-AVS : 500 000 € (6 mois) Aide au démarrage. En cas de bilan positif, le Département poursuivra le financement des actions soutenues par l'Etat F**inancement Conseil départemental (CD) : 2 640 000 €** - 111 IEAD déléguées : 150 000 € (sur 6 mois) - 10 mesures spécifiques CSP : 25 000 € (sur 6 mois) - Financement des 150 mesures d'AEMO R / IEAD R créées par le plan d'urgence 2022 en année pleine : 2 465 000 €
Calendrier prévisionnel	Ouverture effective de l'ensemble des mesures pour fin 2023

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nombre de mesures mises en place pour chacune des modalités
Points de vigilance	Les dispositifs dédiés pour les enfants victimes de violences sexuelles ne concernent que les territoires des Flandres et de la métropole Lille.

OBJECTIF N°20 **FICHE ACTION N°18** **Structurer et développer l'offre de soutien aux tiers et aux bénévoles**	
Département du Nord	
Pôle droits de l'enfant et adoption	
Constat du diagnostic	Le besoin de sécurité de l'enfant passe par une dimension affective essentielle, souvent mise à mal chez les enfants protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance. Or, de nombreuses personnes, bénévoles, sont prêtes à donner de leurs temps pour créer d'autres liens avec ces enfants que ceux noués avec des professionnels. Un engagement durable auprès d'enfants en souffrance et/ou manifestant des troubles de l'attachement nécessite un accompagnement spécifique et continu pour : • S'assurer que l'enfant évolue bien et organiser l'accès aux soins • Garantir aux accueillants une aide et un soutien continu Le CDPPE 2020-2022 a permis de financer la création de 2 nouveaux services de soutien à l'accueil bénévole et durable sur le département. Cette nouvelle initiative a permis d'identifier et d'accompagner des tiers volontaires pour l'accueil durable d'un enfant, de préparer la mise en lien avec des enfants sous statut particulier puis de les accompagner durant l'accueil. 58 accueils chez des tiers bénévoles, bénéficiant de cet accompagnement spécifique, étaient en cours en février 2023. Toutefois, pour aller plus loin, il est apparu que les liens d'attachement de ces enfants établis pendant leur parcours institutionnel avec leurs accueillants, non préparés à cette orientation spécifique, pouvaient freiner la proposition ou la mise en place de ces projets d'accueil chez des tiers.
Objectif opérationnel	Développer des services d'accueil institutionnel spécifiques, capables d'évaluer et de préparer l'orientation des enfants placés à l'ASE vers l'accueil chez un tiers (TDC ou accueil bénévole et durable) dès les premiers mois du placement. Cet accueil devrait permettre pour des enfants susceptibles d'être orienter vers des tiers : - d'éviter de multiplier les lieux d'accueil et ainsi les ruptures - évaluer la capacité d'attachement et les besoins de l'enfant - clarifier le statut - construire le projet d'accueil durable et bénévole / ou TDC

Description de l'action	Création de - 1 service de placement familial spécialisé de 4 à 8 places pour des très jeunes enfants et bébés sortant de maternité (Flandre) - 1 « micro-MECS » dédiées à l'accueil de jeunes enfants de 4 à 10 ans (Maubeuge) avec conférences familiales, en vue TDC ou ADB
Identification des acteurs à mobiliser	PFS : SPReNe Micro-MECS : Sauvegarde du Nord
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 250 000 €** PFS 4 places : 100 000 € (4 mois) Micro-MECS 6 places : 150 000 € (4 mois) Aide au démarrage de l'action. En cas de bilan positif, le Département poursuivra le financement. **Financement Département :** Financement des associations assurant l'accompagnement des enfants et des tiers
Calendrier prévisionnel	Ouverture des 2 services avant la fin 2023
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nombre de places d'accueil effectives Nombre d'accueils réalisés Nombre de sorties réalisées / type d'orientation
Points de vigilance	

OBJECTIF N°26 **FICHE ACTION N°19** **Développer le parrainage, le mentorat et soutenir la réussite scolaire des enfants confiés à l'ASE**	
Département du Nord *Direction Enfance Familles Jeunesse*	
Constat du diagnostic	Les difficultés liées à la scolarisation des enfants restent une problématique majeure en prévention et protection de l'enfance : - De nombreux enfants pourtant soumis à l'obligation scolaire exclus de fait du système scolaire, du fait de leur comportement ou de leurs troubles du développement (en attente de prise en charge médicosociale) - 30% des informations préoccupantes recueillies dans le Département sont transmises par les services de l'Education Nationale, en partie pour absentéisme ou exclusions - Les enfants de l'ASE restent majoritairement concernés par le retard scolaire et les orientations scolaires par défaut vers la filière professionnelle Face à ce constat, le Département et le rectorat sont mobilisés depuis quelques années pour favoriser l'accrochage scolaire des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.
Objectif opérationnel	Soutenir l'accrochage scolaire des enfants confiés à l'ASE Développer le mentorat, le parrainage, les bourses d'étude, le recours aux internats scolaires et l'accompagnement des élèves exclus, avec une attention particulière pour les enfants accompagnés dans le cadre de décision administratives et judiciaires de protection de l'enfance
Description de l'action	- Participer aux expérimentations et démarches engagées par le rectorat pour la réussite scolaire des enfants confiés à l'ASE. - Intervenir sur la protection de l'enfance, dans les formations croisées à destination de la communauté éducative - Travailler sur un livret « éducation nationale » dans le cadre de la formation action « Projet pour l'Enfant » - Développer les liens entre les lieux d'accueil des enfants et les établissements scolaires, renforcer le soutien scolaire en établissement de protection de l'enfance (mise à disposition d'enseignants, bénévolat) - Développer le mentorat et le parrainage pour les enfants confiés à l'ASE - Développer les bourses d'étude pour les jeunes de l'ASE - Poursuivre les dispositifs d'accompagnement des élèves exclus, développer les liens avec les familles

	- Faciliter le recours à l'internat scolaire en prévention et en soutien à la réussite scolaire : apporter un soutien financier pour les frais de scolarité et d'internat
Identification des acteurs à mobiliser	- Education nationale : Rectorat, DASEN, Inspecteurs académiques, établissements scolaires, INSPE… - Associations de parrainage et mentorat, Fondation Break Poverty - Clubs de prévention spécialisée
Moyens financiers prévisionnels	**Financement du Conseil départemental : 575 000 €** - Subventions parrainage - Subvention dispositif « élèves exclus » - Bourses d'étude pour les jeunes majeurs - Poste de chargé de mission « accrochage scolaire des enfants de l'ASE » **Financement Education Nationale** : - Financement des formations pluri-institutionnelles organisées sur l'accrochage scolaire des enfants confiés à l'ASE - Mobilisation des moyens humains (Inspecteur académique « scolarisation des enfants confiés à l'ASE », INSPE, …) - Réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des établissements scolaires de l'académique
Calendrier prévisionnel	Poursuite en 2023 des actions engagées en 2022
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Nombre de parrainage en cours, dont concernant jeunes confiés à l'ASE - Nombre de mentorat en place pour les jeunes confiés à l'ASE - Nombre d'élèves concernés par le dispositif « élèves exclus » - Nombre de bourses d'étude accordées - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une aide pour le financement d'un internat scolaire - Réalisation du livret à destination des enseignants pour le PPE
Points de vigilance	

OBJECTIF N°26 **FICHE ACTION N°20** **Renforcer la formation des professionnels**	
Département du Nord	
Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance	
Constat du diagnostic	Dans le cadre de sa feuille de route pour la protection de l'enfant, le Département du Nord a fait de la formation des professionnels une priorité. Les connaissances relatives aux développement de l'enfant, aux conséquences des négligences et violences auxquels ils sont exposés évoluent très vite. Les pratiques s'adaptent, mais le poids de la responsabilité porté par les équipes, les difficultés de repérage des situations de danger et l'épuisement qui peut en découler imposent tout à la fois de produire des références partagées, de mieux les diffuser auprès des professionnels de première ligne et de les soutenir dans l'exercice de leurs missions. Le recours à la formation interinstitutionnelle permet de croiser les regards entre professionnels issus de différentes structures, intervenant dans des secteurs diversifiés et à différents moments d'un parcours de prise en charge. L'ambition départementale est de garantir annuellement des temps de formation privilégiant l'offre interinstitutionnelle. Quatre thématiques prioritaires ont été définies : - La prise en compte des besoins spécifiques des tout-petits - L'accompagnement vers l'âge adulte, la préparation de l'autonomie et la prévention des sorties sèches des dispositifs de protection de l'enfance - Le repérage et la prise en charge des enfants victimes de violences de toutes natures (violences conjugales, violences sexuelles, négligences graves, etc.) et des conséquences sur leur développement, notamment en terme de psycho-traumatismes. - L'aide à la conduite des visites médiatisées Par ailleurs, le soutien financier aux besoins spécifiques de formation n'entrant pas dans les catégories précitées est possible après examen des demandes, dès lors que les projets de formation répondent à une problématique partagée sur le territoire et sont ouverts aux agents du département.
Objectif opérationnel	Développer les formations interinstitutionnelles en prévention et protection de l'enfance Ces formations doivent être portées et organisées par un établissement ou service habilité. Les Pôles Enfance Familles Jeunesse doivent être associées au projet, notamment dans la perspective de mobilisation des professionnels départementaux.

	Elles devront être ouvertes à 50% d'agents départementaux ainsi qu'à d'autres associations ou institutions (établissements publics, secteur hospitalier, juridique…) dans une logique transversale, d'échange de pratiques et de capitalisation. Le coût de ces actions de formation est pris en charge intégralement par le Département, et financé aux associations par dotation. Par ailleurs, en partenariat avec l'ENPPJ, le Département met en place une formation annuelle d'adaptation à l'emploi des nouveaux référents enfance (3ème promotion)
Description de l'action	En 2023, financement prévu des actions de formation suivantes : - Droits des enfants en protection de l'enfance - Phase 2 conférences familiales (supervision) - Formation de coordinateurs conférences familiales - Formation Psychothérapie sensori-motrice - Formation « droits de visite médiatisées » - Comportements sexuels problématiques (CSP) Poursuite de la formation d'accompagnement à la prise de poste de référent enfance en partenariat avec l'ENPJJ
Identification des acteurs à mobiliser	- Les Maisons Nord Solidarités et Pôles Enfance Familles Jeunesse - Les Organismes Gestionnaires du territoire. - Les organismes de formation habilités - ENPJJ
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 100 000 €** Droits de l'Enfant (SOS Village) : 4000 € / session. 32 000 € au total Conférences familiales (RETIS) : 4000 € / session et 400 € / supervision. 17 600 € au total. Psychothérapie sensorimotrice (Paroles d'enfants) : 17 600 € Droits de visite médiatisées (C. Sellenet) : 5 000 € Comportements sexuels problématiques : en cours de construction… **Financement ENPJJ :** Mobilisation de l'ENPJJ pour l'ingénierie de formation d'adaptation à l'emploi des nouveaux référents enfance, l'accueil des formations, l'animation des groupes d'analyse de pratiques, la réalisation de certaines interventions, la recherche d'intervenants, l'évaluation… **Financement Conseil départemental (CD)** : **290 000 €** Financement des postes de référents intervenant en renfort pendant la formation des nouveaux référents.
Calendrier prévisionnel	Janvier 2023 à juin 2024

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Taux d'inscription et de participation aux formations interinstitutionnelles - Représentativité des associations à 50% sur chaque session - Amélioration des échanges interprofessionnels - Partage des pratiques professionnels
Points de vigilance	Il conviendra d'être attentif à la diversité des participants (répartition départements/associations pour 50/50) et à l'ouverture de la formation aux participants

OBJECTIF N°24 **FICHE ACTION N°21** **Soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs**	
Département du Nord *Direction Enfance Familles Jeunesse et ODPE*	
Constat du diagnostic	Le département du NORD comme le reste du territoire national est confronté au phénomène de prostitution des mineurs notamment pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
Objectif opérationnel	- Sensibiliser et former les professionnels sur l'ensemble du territoire départemental - Réaliser un audit des dispositifs d'accompagnement proposés afin d'améliorer les réponses proposées.
Description de l'action	- Formation interprofessionnelle autour de la prostitution des mineurs déployée sur les 7 territoires du Département - Audit sur les actions menées par les associations, leurs impacts sur le phénomène et leur pertinence - Etude de parcours sur une cohorte de jeunes confrontés au phénomène par un(e) chercheur/chercheuse
Identification des acteurs à mobiliser	- DDFE / DDETS - Département - Education Nationale - Associations (Itinéraires Entr'actes, …), CREAI
Moyens financiers prévisionnels	**Financement Etat : 66 913 €** - Formation interinstitutionnelle - Réalisation du guide à l'attention des professionnels **Financement Conseil départemental (CD) : 53 600 €** - Financement d'un 2ème poste au service Entr'actes en mode mineur (Itinéraires) pour prévenir le risque prostitutionnel pour un public mineur principalement usagers des réseaux sociaux et d'internet Le projet se développe autour de 3 volets d'actions : la Formation Action des professionnels, les interventions en milieu scolaire, la création d'un Interface numérique
Calendrier prévisionnel	Septembre 2023-juin 2024
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	- Taux d'inscription et de participation aux formations interprofessionnelles - Livrable sur l'audit auprès des actions menées par les associations (lieu d'hébergement, accueil de jour, etc…)

	- Livrable sur l'étude autour du parcours d'une cohorte de mineurs concernés par le phénomène
Points de vigilance	Veiller à la communication permettant une fluidité dans l'information

RAPPORT N° DGAEFS-SG/2023/358

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance - Rapport d'exécution 2022 et contrat 2023.

Le 16 novembre 2020, le Département s'engageait, par la délibération DGASOL/2020/115, dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, et validait la signature d'un contrat départemental sur la période 2020-2022. Cet engagement s'est inscrit, dès le départ, dans une ambition plus vaste, formalisée dans la feuille de route protection de l'enfance, également adoptée par délibération DGASOL/2020/157 le 16 novembre 2020.

Quatre engagements ont été identifiés au sein de cette stratégie :
- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

L'année 2022 correspond à la dernière année du contrat initial 2020-2022.

Pour l'année 2023, un contrat d'une seule année est établi entre les signataires, dans l'attente de la programmation nationale de nouveaux contrats pluriannuels à partir de 2024.

1- Le bilan de l'année 2022

Pour l'année 2022, l'avenant au contrat prévoyait l'engagement de 7 067 200 € de la part de l'Etat dont :

- 5 072 200 € au titre de la loi de finances (programme 304) ;
- 1 995 000 € au titre des crédits ONDAM (Objectif National D'Assurance Maladie) médico-social versés aux établissements et services médico-sociaux.

Engagement auquel s'ajoutaient

- 3 547 500 € mobilisés par le Département du Nord pour la réalisation du plan d'actions ;
- 1 811 908 € pour les actions relevant du Fonds d'Intervention Régional (FIR) (géré par l'ARS), financées sur les crédits 2020-2021 reportés en 2022.

Soit un engagement global de 12 426 608 €.

En fin d'année, le bilan financier réalisé, partagé avec les services de l'Etat, pour les actions menées en 2022, établit une mobilisation effective des crédits à la hauteur de :

- 5 938 145 € au titre de la loi de finances (programme 304) ;

- 1 995 000 € au titre des crédits ONDAM versés aux établissements et services médico-sociaux ;
- 1 426 562 € pour les actions relevant du FIR (ARS), les 385 346 € non consommés en 2022 seront reportés en 2023 ;
- 7 593 429 € pour les crédits départementaux.

Soit un budget total de 16 953 136 €.

En 2022, au regard de l'augmentation des situations d'enfants en danger, le Département du Nord est allé au-delà de ses engagements initiaux fixés dans le contrat en actant un plan d'urgence pour la protection de l'enfance en juin. Ainsi au 31 décembre, en plus des actions prévues au contrat :

- 122 places supplémentaires en établissements ont été ouvertes ;
- 138 mesures d'intervention renforcées supplémentaires ont démarré ;
- 286 places en accueil familial ont été créées (mais 223 places ont été perdues dans le même temps, soit un solde de 63 places supplémentaires) ;
- des postes de référents ont été créés et la capacité des lieux de rencontre parents-enfants étendue.

Cette mobilisation départementale a été valorisée dans le bilan, lorsque les actions concourraient directement aux objectifs du contrat de prévention et de protection de l'enfance.
Les financements de l'Etat apportés par le contrat 2020-2022 ont permis de financer des nouvelles actions structurantes pour la prévention et la protection de l'enfance dans le Département, notamment :

- Le recrutement de plusieurs professionnels pour porter les priorités départementales : sages-femmes coordinatrices, éducateurs jeunes enfants et psychomotriciens en PMI, chef de projet « 1000 premiers jours », responsable du service contrôle et qualité de l'offre d'accueil, psychologues enfance, médecins en Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP), conseiller scientifique … ;

- Le développement des entretiens prénataux précoces et des interventions de prévention précoce (IPP) auprès des moins de 3 ans, en partie avec la mise en place d'expérimentations de la conduite d'IPP par des partenaires associatifs sur Roubaix, Cambrai et Valenciennes ;

- La création de nouveaux services pour répondre aux problématiques des enfants en danger : mesures d'intervention renforcée à domicile pour les petits, services d'accompagnement des enfants ayant des comportements sexuels problématiques, service familial d'accueil immédiat et nouvelles places en villages SOS, accueils de jour pour les bébés, appartements pour hébergement des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants de moins trois ans …

2- Le contrat départemental de prévention et protection de l'enfance 2023

Les actions prévues au contrat 2020-2022 se poursuivent sur l'année 2023, par le report des financements dédiés et versés sur cette période, soit un solde de 4 980 948 € sur le programme 304 pour l'année 2023.

Parallèlement, l'Etat a proposé aux départements ayant signé leur 1er contrat en 2020, de signer un nouveau contrat d'une seule année pour 2023 sur la base d'un plan d'actions supplémentaires élaboré conjointement. La signature du contrat 2023 est par ailleurs élargie aux représentants de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Education Nationale, associés au comité départemental de protection de l'enfance.

Pour le Département du Nord, le contrat 2023 prévoit la réalisation de 21 actions pour un budget global de 15 438 613 €, réparti comme suit :

- 6 855 513 € de crédits d'Etat, dont 3 659 913 € du programme 304, 1 100 600 € de crédits FIR (ARS), 100 000 € de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (valorisation de la mise à disposition de 2 agents sur des missions du Département) et 1 995 000 € versés directement aux établissements médico-sociaux ;
- 8 583 100 € de crédits départementaux.

Le contrat 2023 permettra de financer en partie les nouveaux projets ouverts suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en février 2023, notamment l'augmentation et la diversification des mesures de protection de l'enfance à domicile.

Le rapport a pour objectif de dresser le bilan d'exécution des actions mises en œuvre sur l'année 2022 et de valider le contrat 2023 et sa programmation par le biais :

- d'un bilan financier 2022 global (annexe 1),

- du tableau des indicateurs nationaux 2022 (annexe 2),

- du tableau récapitulatif de la consommation du FIR 2022 (annexe 3),

- du suivi des fiches actions 2020-2022 (annexe 4),

- du contrat départemental de prévention et protection de l'enfance 2023 (annexe 5),

- du plan de financement 2023 (annexe 6),

- des fiches action 2023 (annexe 7).

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le rapport d'exécution 2022 du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022,

- de m'autoriser à signer le Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023 établi entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Nord, la Rectrice de l'Académie du Nord et le Département du Nord dans les termes du projet joint en annexe 5.

Christian POIRET
Président du Département du Nord